



Parc naturel du Pays des Collines

Plan de Gestion 2014 - 2024



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1

Les Parcs naturels de Wallonie

3

Les Parcs naturels de Wallonie sont fédérés

5

Le Parc naturel du Pays des Collines

⇒ Aspects généraux

6

⇒ Milieu naturel

7

⇒ Habitat traditionnel

8

⇒ Terroir, produits locaux et agriculture

8

⇒ Culture et traditions au Pays des Collines

9

Nos principales réalisations depuis 1997

⇒ Patrimoine naturel

10

⇒ Aménagement du territoire et Paysage

13

⇒ Développement économique et Rural

14

⇒ Accueil, Education et Information du public

15

Les sept grandes orientations stratégiques du Parc naturel

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1° Inscrire les projets du Parc naturel dans les grands objectifs d'un développement territorial durable | 16 |
| 2° Poursuivre l'amélioration et l'intensification des projets | 16 |
| 3° Intensifier le service aux citoyens, aux producteurs et artisans locaux et aux pouvoirs publics en se plaçant comme partenaire privilégié dans l'accompagnement en vue d'une appropriation de l'outil « Parc naturel » | 17 |
| 4° Poursuivre le rapprochement citoyen, l'amélioration de la communication, la valorisation du territoire, et promouvoir et amplifier l'identité et le sentiment d'appartenance au territoire du Pays des Collines | 17 |
| 5° Initier et développer des projets expérimentaux et innovants au service du territoire et de la société | 18 |
| 6° Rechercher des collaborations, notamment hors de la Wallonie | 19 |
| 7° Maintenir et assurer la formation continue du personnel | 19 |

LE PLAN DE GESTION 2014 - 2024

PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

21

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Restaurer, développer et protéger le réseau écologique

- ⇒ **Objectif Opérationnel 1 : Améliorer la connaissance, la qualité et la fonctionnalité de la trame verte** **23**
- ⇒ Les éléments constitutifs de la trame verte sous la loupe ! 23
- ⇒ Plus de biodiversité en forêt privée ! 23
- ⇒ Arbres et haies remarquables d'hier et de demain 23
- ⇒ Des haies, vergers, alignements d'arbres et prés fleuris pour tous 24
- ⇒ Restaurons le patrimoine génétique fruitier local et nos vieux vergers 24
- ⇒ Un saule taillé, un saule planté, dix saules donnés 24
- ⇒ Luttons contre les espèces invasives 25

- ⇒ **Objectif Opérationnel 2 : Améliorer la connaissance, la qualité et la fonctionnalité de la trame bleue** **26**
- ⇒ Connaissons, creusons et restaurons nos mares ! 26
- ⇒ Améliorons les eaux courantes et protégeons nos sources 26
- ⇒ Développons la gestion intégrée des abords d'étangs et des bassins d'orage 26
- ⇒ DOSTRaDE 26

⇒ Objectif Opérationnel 3 : Améliorer la connaissance, la qualité et la fonctionnalité des sites naturels	27
⇒ Gestion de la mégaphorbiaie « Au champ des Prêtres »	27
⇒ Gestion de la mégaphorbiaie « à Bracles »	27
⇒ Caractérisons nos Sites de Grand Intérêt Biologique et recherchons de nouvelles zones à mettre sous statut	27

⇒ Objectif Opérationnel 4 : Améliorer la connaissance d'espèces animales ciblées et assurer un suivi méthodologique	28
⇒ Actions pour nos mammifères	28
⇒ Batraciens sur nos routes et dans nos bois !	28
⇒ Aidons nos oiseaux	28

⇒ Opérationnel 5 : Développer la biodiversité autour des entreprises et des espaces publics	29
⇒ Entreprise et biodiversité : utopie ou réalité ?	29
⇒ Espaces publics et biodiversité : un lien se crée	29

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Valoriser le patrimoine naturel

⇒ Objectif Opérationnel 1 : Vitaliser et développer les espaces publics à potentiel naturel	30
⇒ Des sentiers thématiques voient le jour !	30
⇒ Des parcs communaux vitalisés !	30
⇒ La forêt pour tous !	30

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Améliorer la connaissance du paysage, contribuer à son développement cohérent et à sa valorisation**⇒ Objectif Opérationnel 1 : Analyser et restaurer le paysage à l'aide de la Charte Paysagère 33**

⇒ Mise en application de la Charte Paysagère 33

⇒ Restaurons le paysage d'Antan ! 33

⇒ Objectif Opérationnel 2 : Valoriser le paysage 34

⇒ Valorisation nos points de vue remarquables et notre paysage ! 34

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Contribuer à l'aménagement du territoire et à une urbanisation cohérente en conciliant architecture contemporaine et respect du bâti traditionnel**⇒ Objectif Opérationnel 1 : Définir, orienter et mettre en valeur les projets d'aménagement du territoire et urbanistiques 35**

⇒ Les principes urbanistiques sont traduits via les instruments légaux – Sous-Commission d'Aménagement du Territoire et Urbanisme 35

⇒ Valorisons notre patrimoine bâti et notre petit patrimoine 36

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Encourager, favoriser et développer la connaissance du monde rural et le rôle social de l'agriculture

- ⇒ **Objectif Opérationnel 1 : Favoriser l'intégration des néo-ruraux dans le paysage rural** **40**
 - ⇒ Mon voisin l'agriculteur 40

- ⇒ **Objectif Opérationnel 2 : Favoriser le développement de l'agro-tourisme dans l'optique du développement durable** **41**
 - ⇒ Des étoiles et des épis 41
 - ⇒ Les circuits des Producteurs et Artisans du Parc naturel 41

- ⇒ **Objectif Opérationnel 3 : Favoriser, encourager et développer le rôle social de l'agriculture, notamment en matière de réinsertion sociétale et de valorisation de l'agriculture** **42**
 - ⇒ Développons les fermes pédagogiques à finalité sociale 42

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Favoriser, encourager et développer l'économie rurale et la viabilité des exploitations agricoles

- ⇒ **Objectif Opérationnel 1 : Dynamiser et encadrer la diversification agricole, les circuits-courts et la promotion des produits Locaux** **43**
 - ⇒ Recherchons et développons de nouveaux marchés pour les produits locaux actuels et à venir 43
 - ⇒ Aidons les « jeunes pousses » à s'implanter dans l'économie rurale 43

- ⇒ **Objectif Opérationnel 2 : Contribuer à l'autonomie des exploitations agricoles** **44**
 - ⇒ Vers de nouveaux modes de production plus économes et autonomes : groupes de travail « Herbe et Autonomie Fourragère » 44

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Veiller et susciter au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement dans une démarche évolutive d'efficience environnementale et de formation continue

- ⇒ **Objectif Opérationnel 1 : Lutter contre les inondations et le réchauffement climatique par une meilleure gestion et protection des eaux et des sols** **45**
- ⇒ Mise en place d'une filière de création de Bois Raméal Fragmenté et développement de l'agroforesterie 45
 - ⇒ Valorisons nos matières organiques et diagnostiquons nos sols de près pour mieux produire 46
 - ⇒ Organisons la « Semaine de la gestion durable des Sols » et la création d'un Observatoire des sols en Wallonie 46
 - ⇒ Des sols et des eaux protégés 46
- ⇒ **Objectif Opérationnel 2 : Améliorer la biodiversité dans les exploitations agricoles et stimuler la certification environnementale** **47**
- ⇒ Plus de biodiversité dans les exploitations agricoles ! 47

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Faire du Parc naturel du Pays des Collines un territoire de projets innovants et expérimentaux inscrits dans le développement durable

- ⇒ **Objectif Opérationnel 1 : Développer l'innovation et l'expérimentation dans le secteur de la Protection, gestion et valorisation du Patrimoine naturel** **50**
- ⇒ **Objectif Opérationnel 2 : Développer l'innovation et l'expérimentation dans les secteurs de l'Aménagement du territoire et des Paysages** **51**
- ⇒ **Objectif Opérationnel 3 : Développer l'innovation et l'expérimentation dans les secteurs du Développement économique et Rural** **51**
- ⇒ **Objectif Opérationnel 4 : Développer l'innovation et l'expérimentation dans le secteur de l'Education** **55**

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Développer la communication par les nouvelles technologies

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Maintenir et développer les partenariats et coopérations au niveau local

⇒ **Objectif Opérationnel 1 : Maintenir et renforcer les partenariats existants et rechercher et développer de nouveaux partenariats**

58

⇒ **Objectif Opérationnel 2 : Mettre en valeur et soutenir le travail des associations**

59

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Maintenir et développer les partenariats et coopérations au niveau transrégional, transfrontalier et entre Parcs naturels

60

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Former les citoyens d'aujourd'hui et de demain

⇒ **Objectif Opérationnel 1 : Développer l'éco-citoyenneté à l'école et pendant les temps libres** **63**

⇒ Eduquons les enfants et les enseignants à notre Territoire **63**

⇒ Les « Chouettes » stages du Parc naturel **63**

⇒ **Objectif Opérationnel 2 : Organiser ou prendre part à des évènements thématiques récurrents et former les citoyens** **64**

⇒ Participons et/ou (co)organisations des évènements ponctuels pour le grand public **64**

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Optimaliser la communication et la diffusion de l'information, notamment dans un contexte de renforcement de l'image et du sentiment d'appartenance au Pays des Collines

65

Introduction



Paysages vallonnés, prairies humides plantées de saules têtards, sommets boisés des collines, riche de son folklore diversifié et de son caractère identitaire, le Pays des Collines possède réellement de nombreux atouts au niveau de son territoire. Afin de les protéger et de les mettre en valeur, les communes de Mont de l'Enclus, de Frasnés-lez-Anvaing, de Flobecq, d'Ellezelles et d'Ath (Ostiches, Mainvault, Houtaing) se sont associées en 1997 afin de créer le Parc naturel du Pays des Collines.

Après dix-sept ans d'existence et un premier Plan de Gestion définissant les objectifs de travail et les projets à mener, le Parc naturel du Pays des Collines a souhaité concevoir un nouveau Plan de Gestion pour les dix prochaines années afin de réorienter ses objectifs généraux, stratégiques et opérationnels en fonction des enjeux actuels du développement territorial. Le renouvellement du Plan de Gestion s'inscrit également dans le fait que le Parc naturel du Pays des Collines est devenu une asbl suite au décret de 2008 sur les Parcs naturels de Wallonie. A cette occasion, les membres de la Commission de Gestion ont été renouvelés et un nouveau conseil d'administration mis en place. Le Parc naturel dispose donc de toute une série de nouveaux membres actifs particulièrement motivés. 2014 est donc, par excellence, l'année d'un nouveau départ sur de nouvelles bases avec un programme ambitieux de travail porteur d'avenir pour le territoire.

Ce nouveau Plan de Gestion a été élaboré après plus d'un an de travail. Tout d'abord, le premier Plan de Gestion a fait l'objet d'une évaluation afin de dégager les objectifs cadrant encore avec les enjeux territoriaux d'aujourd'hui et des années à venir. Ensuite, l'équipe technique, par sa connaissance du terrain, son contact permanent avec la population et la synthèse de nombreux documents, a ébauché les grandes orientations stratégiques, les objectifs stratégiques et opérationnels répondant à des enjeux modernes du développement territorial. Ce travail a été affiné par des groupes de travail citoyens et lors de la séance plénière de présentation publique du Plan de Gestion. Le présent document a été structuré selon les indications de la Région wallonne et permet au lecteur une consultation extrêmement claire des actions et projets menés par l'équipe technique. Comme le lecteur le découvrira plus loin, les sept missions décrétales du Parc naturel ont été résumées en six axes de travail, soit trois axes de base et trois axes transversaux, déclinés en objectifs stratégiques, opérationnels, en projets et enfin en actions.

Plus qu'une simple liste exhaustive de projets ou d'actions, ce nouveau Plan de Gestion représente une vision stratégique, pour les 10 prochaines années, du développement du Pays des Collines en accord avec les aspirations de la population, des pouvoirs publics et des missions confiées par la Wallonie aux Parcs naturels.

Introduction



Ce Plan de Gestion trace les lignes directrices générales à suivre au cours des dix prochaines années mais n'est pas pour autant un document figé dans le temps. En effet, en fonction des nouveaux enjeux ou des nouvelles aspirations de la population qui pourraient apparaître dans les années à venir, ce document doit pouvoir évoluer. Un Parc naturel doit effectivement pouvoir aussi réagir en fonction des changements et des opportunités pour autant qu'ils cadrent encore avec ses missions.

Parallèlement au Plan de Gestion, un Plan Stratégique est réalisé annuellement et doit être validé par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale. Il est ensuite transmis pour approbation finale à la Région wallonne. Ce Plan Stratégique est une émanation du Plan de Gestion, c'est-à-dire qu'il reprend les projets effectivement développés ou poursuivis au cours de l'année à laquelle il se rapporte et cela de façon à suivre annuellement la bonne application et la réalisation des projets repris au Plan de Gestion. Les différents projets seront évalués annuellement au travers d'un Rapport d'activités, notamment à l'aide d'indicateurs clés, et validés par les instances du Parc naturel. Certains des projets qui sont développés dans ce document sont la suite logique de ce qui se fait déjà comme la plantation de haies ou encore le creusement de mares mais de nombreux autres projets sont tout à fait nouveaux et insufflent une nouvelle dynamique territoriale au service de la population.

Enfin, nous remercions les différents Ministres régionaux, la Province de Hainaut, les communes associées ainsi que le Pouvoir Organisateur du Parc naturel (Intercommunale IDETA) qui, par leur soutien, permettent à l'équipe technique de développer des projets ambitieux et porteurs d'avenir. Il est évident que, sans ce soutien, le Parc naturel ne pourrait pas atteindre ses objectifs.

Nous sommes particulièrement fiers de vous présenter le projet de territoire, pour les 10 années à venir, au travers de 7 orientations stratégiques, 13 objectifs stratégiques, 24 objectifs opérationnels, 42 projets et 232 actions. Bonne lecture !



Michel DEVOS
Président de la Commission de Gestion



Pierre WACQUIER
Président du Pouvoir Organisateur

Les Parcs naturels de Wallonie

Qu'est-ce qu'un Parc naturel ?

Un Parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. Tout Parc naturel couvre une superficie minimum de 10 000 hectares d'un seul tenant. Un territoire demeure d'un seul tenant lorsqu'il est traversé par des routes, des autoroutes, des voies navigables ou des voies ferrées. Décrets du Gouvernement wallon de 1985 et 2008.

Quelles sont ses missions ?

- 1° Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du Parc naturel.
- 2° Contribuer, dans les limites du périmètre du Parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagements du territoire suivant les principes du développement durable.
- 3° Encourager le développement durable sur le territoire du Parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économiques et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie.
- 4° Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- 5° Participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne.
- 6° Rechercher la collaboration entre les parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes.
- 7° Susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets

Les Parcs naturels de Wallonie

3 Missions principales

1

Protection, gestion
et valorisation du
patrimoine naturel

2

Paysage et
aménagement du
territoire

3

Développement
économique et
rural

3 Missions transversales

4

Innovation et expérimentation

5

Partenariat et coopération

6

Accueil, éducation et information du public

De manière synthétique, le rôle majeur des Parcs naturels est de fédérer au sein d'une ou plusieurs communes des valeurs identitaires et une vision partagée du devenir de leur territoire. Les pouvoirs publics et les forces vives du territoire portent ensemble un projet de territoire permettant à leurs habitants de continuer à y vivre, travailler, se ressourcer tout en préservant leur patrimoine naturel et leurs paysages.

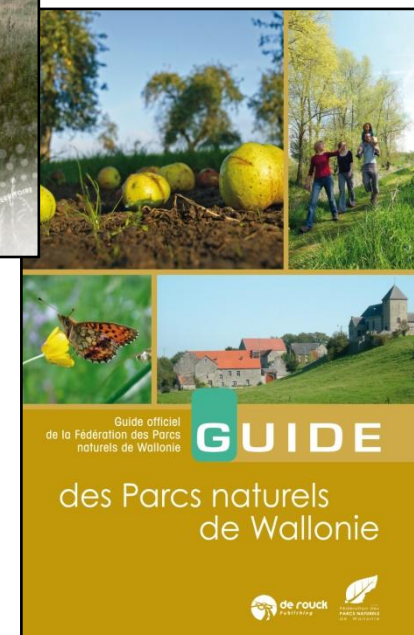
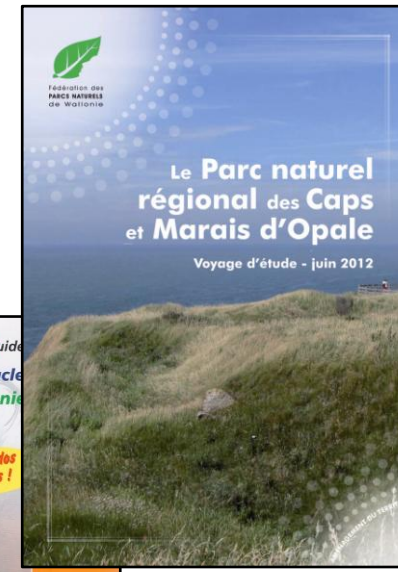
Les Parc naturels de Wallonie sont fédérés

La Fédération des Parcs naturels de Wallonie a été créée en 2003. Elle permet de créer un partenariat et des échanges entre les différents Parcs naturels de Wallonie. Ainsi, différents groupes de travail (Biodiversité, Marque Parc naturel, ...) ont été mis sur pied afin de partager les expériences et les compétences de chacun. Elle défend le point de vue des Parcs naturels au sein de différents groupes de travail (CSWCN, CRAT, etc.) et représente les Parcs naturels wallons lors de séminaires internationaux. Elle joue également un rôle majeur dans les contacts avec l'administration wallonne et les différents Cabinets dont dépendent les Parcs naturels.

Elle développe en outre la visibilité et l'image des Parcs naturels en Belgique et à l'étranger. Les contacts avec les Regionaal Landschap, les Nationale Landschappen, la Fédération des Parcs naturels Régionaux et Europarc en sont un bon exemple. De plus, elle lie des partenariats avec différentes structures pour la création de diverses brochures (Sentiers de Grandes Randonnées, La Renaissance du Livre, La Libre Belgique,...).



Rue de Coppin, 20
5100 Jambes



Le Parc naturel du Pays des Collines

Créé en 1997 à l'initiative du monde associatif, le Parc naturel du Pays des Collines regroupe les cinq communes de Mont de l'Enclus, de Frasnes-lez-Anvaing, de Flobecq, d'Ellezelles et d'Ath (Ostiches, Mainvault, Houtaing). Le Parc naturel du Pays des Collines œuvre à développer son projet de territoire et le sentiment d'une appartenance commune au « Pays des Collines » hautement ancré dans l'associatif, le folklore et les mentalités. Il s'agit d'une véritable identité partagée par les communes, ressentie par les habitants et vécue dans son folklore. On ne dit pas « Allons nous promener au Parc naturel du Pays des Collines ». On dit tout simplement « Allons nous promener dans les Collines »...

ASPECTS GENERAUX

Situé entre Lille et Bruxelles et jouxtant la Flandre, ce territoire pittoresque offre de belles potentialités à tout point de vue. Découverte nature, séjours gastronomiques, tourisme durable, les points d'intérêts ne manquent pas.

C'est un pays de légendes où sorcières, géants et autres personnages tout aussi énigmatiques qu'emblématiques témoignent du riche passé culturel de la région. C'est d'ailleurs ce qui fait la fierté des habitants des Collines.



Le paysage se caractérise par ses vallons herbeux, ses fonds humides piqués de saules têtards, ses bocages mais également par ses sommets boisés qui rehaussent le plat pays qu'est la Wallonie picarde. Les Collines culminent en effet à 157 mètres d'altitude au Pottelberg à Flobecq et présentent les premiers reliefs en venant de la plaine de Flandre.

Les Collines, c'est aussi une agriculture familiale orientée vers la polyculture-élevage. En effet, la topographie moutonnée et les nombreuses poches de bosquets ont rendu difficiles les cultures sur de vastes parcelles, bien que la partie ouest du Parc naturel soit plutôt de type open-field (paysage de champs ouverts).

Le territoire comprend également de nombreux artisans et producteurs locaux. Le travail du cuir ou encore les nombreuses bières et fromages locaux font le régal des visiteurs.

C'est dans ce cadre magnifique que l'équipe technique du Parc naturel déploie une énergie considérable pour mener à bien de multiples missions en phase avec la raison d'être des Parcs naturels. Nos thématiques de travail sont l'environnement, l'agriculture, l'aménagement du territoire et l'éducation au territoire. Le tout en traversant même les frontières puisque le Parc naturel concourt, notamment, à des projets européens de préservation de la qualité des sols ou de certification environnementale des exploitations agricoles.

Après cette brève présentation, nous espérons de tout cœur vous avoir donné l'envie de découvrir le Parc naturel du Pays des Collines.

MILIEU NATUREL

Les massifs boisés, qui couvrent presque tous les sommets, sont des hêtraies et chênaies-hêtraies acidophiles. Ces massifs confèrent au Pays des Collines une valeur biologique maximale. En dehors des grands massifs boisés, la région a un caractère agricole et est principalement occupée par des champs et des prairies. Quelques vestiges de chênaies acidophiles ou chênaies mélangées à du charme ainsi que des fourrés mésotrophes existent encore sur les versants des collines. Ces massifs assez rares et de faible étendue ont une valeur biologique élevée.

Les saules têtards, à l'incontestable intérêt paysager, bordent les ruisseaux de leurs formes fantasmagoriques. Offrant le gîte et le couvert à de nombreux hôtes aussi utiles que sympathiques, les « chômes », ces arbres témoins du passé, rendent également à l'homme de précieux services : véritables pompes à eau, ils limitent les inondations, permettent de délimiter les parcelles, d'offrir de l'ombre au bétail ou encore de produire du bois de chauffage. Autrefois, les paysans utilisaient son branchage souple pour faire de la vannerie, son bois pour faire des sabots ou des manches d'outils et son feuillage servait d'alimentation au bétail.



Les mares sont encore nombreuses et offrent aux batraciens et aux odonates (libellules et demoiselles) d'intéressants et indispensables milieux de reproduction.

Les chemins creux présents aux alentours des collines et des surfaces boisées participent au maillage écologique par leur rôle de corridor et de refuge car ils fournissent un grand nombre de niches écologiques différentes en fonction de l'exposition, du type de sol, etc.

L'avifaune est diversifiée dans le Pays des Collines, grâce à la variété des paysages et des milieux naturels. Ainsi, en ce qui concerne les rapaces, la buse, la bondrée apivore, l'autour des palombes, l'épervier d'Europe, le faucon hobereau et le faucon crécerelle sont des espèces diurnes fréquentes, tandis que la chouette chevêche, la chouette hulotte, la chouette effraie et le hibou moyen duc animent de leurs cris les nuits des collines.

Parmi les autres oiseaux, de nombreux passereaux sont présents.

La région peut se vanter d'accueillir les 4 espèces de tritons ainsi que l'emblématique salamandre terrestre. Parmi les reptiles, seul l'orvet fragile est présent mais se fait plus rare.

Enfin, parmi les mammifères, citons quelques chevreuils dans les bois de grande dimension, des renards, des petits carnivores tels que belettes, hermines et putois. On trouve également bon nombre d'écureuils roux ainsi que toute une série de petits rongeurs comme le sympathique lérot. Le rare muscardin est également présent ! Plusieurs espèces de chauves-souris sont aussi présentes.

HABITAT TRADITIONNEL

L'agriculture occupe une place importante dans la région. Elle a laissé des témoignages architecturaux dont l'essentiel se situe dans le courant du XIX^{ème} siècle. Le bâti rural traditionnel est assez homogène. Les maisons typiques sont basses (un seul niveau), développées en longueur, de modeste dimension, sous une toiture à deux pans à forte inclinaison. Le logis initial était au départ constitué essentiellement d'une cellule principale faisant fonction d'habitation, dispositif minimal prolongé d'une « remise » destinée en général à servir d'étable. Ce logis de base peut être implanté parallèlement ou perpendiculairement à l'espace rue. A cette combinaison bicellulaire (logis + étable) peut s'ajouter une troisième cellule : la grange. Traditionnellement, la région comporte une majorité de petites et moyennes exploitations, les grosses fermes en carré étant plus rares. Les tuiles sont de teinte rouge-orangée décrivant une forme en « S ». Le volume est cadré par deux murs pignons, autrefois débordants sur la toiture. L'habitat est caractérisé par des murs de briques rouges ou blanchies à la chaux. Les fermes sont de dimension moyenne, ceci s'expliquant par le « relief » du Pays des Collines. En effet, le paysage a entraîné un habitat très dispersé, succédant à de petits hameaux regroupant quelques habitations.



TERROIR, PRODUITS LOCAUX ET AGRICULTURE



Au sein du Parc naturel du Pays des Collines (23 300 ha), la superficie agricole utile représente près de 65 % du territoire (15 000 ha). Les exploitations, dont le nombre est malheureusement en constante régression, sont aujourd'hui un peu moins de 500... La majorité des exploitations (70 %) sont de type polyculture-élevage. Le paysage agricole se répartit principalement entre céréales (29 %), prairies permanentes (23 %), maïs fourrager (13 %), betteraves sucrières (12 %) et pommes de terre (10 %). Le relief particulier des Collines, avec ses plans pentus, ses fonds humides, ses nombreux ruisseaux et bosquets, a retardé plus longtemps qu'ailleurs la constitution de grandes parcelles et de grosses unités d'exploitation. En effet, 70 % des exploitations se situent sous la barre des 50 hectares et les grosses exploitations d'au moins 80 hectares sont marginales. A côté des cultures traditionnelles, l'agriculture développe également des productions moins importantes en volume, mais qui contribuent à la renommée et à la richesse des produits du terroir (productions porcines, avicoles, fruitières, légumières,...).

Avec les 750 personnes qu'elle occupe directement, la beauté des paysages qu'elle contribue à entretenir et la qualité, la diversité et le naturel des produits qu'elle nous propose, l'agriculture au Pays des Collines mérite largement son image de source de vie. Vous l'aurez compris, l'agriculture est encore à taille familiale au Parc naturel du Pays des Collines. Celle-ci a également su se diversifier. C'est pour cela que le Pays des Collines est incontestablement une

destination de choix pour les gastronomes. En effet, nos fermes regorgent d'idées, de dynamisme et produisent des fromages, des légumes oubliés, de la viande, des jus de fruits et les artisans emboitent le pas avec le chocolat, les confitures, les liqueurs ou encore des vinaigres. Une multitude de restaurants fleurissent sur nos vertes Collines et mettent en scène ces richesses gastronomiques pour le plus grand plaisir de vos papilles. Des marchés fermiers voient le jour et des groupements d'achats solidaires et des boutiques à la ferme se mettent en place. Ce réseau, en constante formation, s'organise à construire au cœur du territoire du Parc naturel un mode de consommation durable, avec des produits locaux savoureux et de qualité. Fermiers, artisans, restaurateurs, distributeurs, écoles, pouvoirs publics et familles sont tous réunis autour de ce beau projet d'avenir.



CULTURE ET TRADITIONS AU PAYS DES COLLINES

Territoire à fortes identités culturelle et folklorique, le Pays des Collines est sans conteste une terre de légende où mondes de l'étrange et des géants se côtoient et se respectent. Cinq entités villageoises aux traditions fortes constituent le Parc naturel du Pays des Collines.

Concernant la commune d'Ath, seuls trois villages font partie du Parc naturel : Ostiches, Houtaing et Mainvault. Les Géants d'Ath sont indissociables du folklore athois et chaque dernier week-end d'août, le fameux Goliath, roi de la fête, affronte dans l'après-midi du samedi le petit David. Un moment incontournable de la vie athoise ! A Ostiches, c'est également la Fête du Moulin tous les premiers week-ends de juillet.



A Ellezelles, c'est le monde de l'étrange qui a élu domicile. En effet, sorcières, loup-garou, verts boucs et paysans se retrouvent tous chaque dernier samedi de juin pour célébrer le terrible Sabbat des Sorcières ! D'autre part, le premier week-end d'août, c'est la Fête de la Moisson à Lahamaide et cela depuis 40 ans. La Foire Paysanne, la Foire Villageoise et Jean-Jean du Ballon sont également des moments chers aux ellezellois.



Impossible de traverser le village de Flobecq sans remarquer l'effrontée Malvira qui trône dans le jardin de la Résidence des Artistes. Haute de 90 cm, son poids est de 150 kg ! Les Antoniades et la Procession de la Saint-Christophe sont également des moments privilégiés pour les flobecquois. A Frasnes-lez-Anvaing, bien que la sucrerie ne soit plus en activité, le célèbre «rond-point» aux fourmis, rappelle que la douce denrée demeure un symbole particulièrement important pour les frasnois. A Anvaing, ce sont les Géants et le Carnaval qui égayent le cœur des frasnois. La Ducasse d'El



Rue Basse et le Marché des Saveurs complètent les festivités de l'entité. A Mont-de-l'Enclus, c'est L'ermite Liedericq, image emblématique de l'entité, qui est à Mont-de-l'Enclus ce que Mannekenpis est à Bruxelles! Chaque 4ème samedi d'avril, la Confrérie qui porte son nom, célèbre la légende locale. Il existe même un pâté et un apéritif Liedericq !

Nos principales réalisations en PATRIMOINE NATUREL depuis 1997



Gestion des sites naturels



Plantation de haies, vergers et alignements d'arbres



Semis de prés fleuris



Distribution de perches de saules et de fruitiers



Démonstration de taille de fruitiers et de saules têtards



Plantation de vergers conservatoires



Lutte contre les plantes invasives



Etude du bois mort en forêt

Nos principales réalisations en PATRIMOINE NATUREL depuis 1997



Pose de pompes à
museau



Protection des zones de
sources



Creusement et
restauration de mares



Mise en lumière de plans
d'eau



Inventaire de batraciens

Nos principales réalisations en PATRIMOINE NATUREL depuis 1997



Etude sur le muscardin

Pose et suivi de niochirs



Opération « Batraciens sur nos routes »



Suivi des populations de chauves-souris

Pose d'observatoires



Nos principales réalisations en AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PAYSAGE depuis 1997



Remise d'avis sur les permis d'urbanisme et autres



Plans d'intégration paysagère des bâtiments agricoles

Analyse et restauration des paysages



Elaboration de lignes de conduite en matière d'élevage intensif

Création d'une cellule d'assistance urbanistique

Elaboration d'une pré-étude paysagère



Etude et mise en valeur des maisons en torchis

Etude sur les moulins du Pays des Collines



Nos principales réalisations en DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RURAL depuis 1997



Convention Mesures Agri-
Environnementales

Conseils culturaux et valorisation des
matières organiques



Projet Interreg Prosensols



Projet Interreg DurAgrISO



Projet Leader sur la diversification
agricole au Pays des Collines

Nos principales réalisations ACCUEIL, EDUCATION, INFORMATION depuis 1997



Conférences diverses

Participation aux années thématiques



Réalisation de stages et d'ateliers et d'activités extrascolaires



Création de jeux et de films



Les sept grandes orientations stratégiques du Parc naturel

1° Inscrire les projets du Parc naturel dans les grands objectifs d'un développement territorial durable

Le développement durable est un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Loin d'être une phrase poétique, il s'agit véritablement d'une façon d'être, de penser et d'agir essentielle qui permet un développement sain de son environnement et de la société. Au cours de ses dix prochaines années, le Parc naturel souhaite amplifier son action et continuer à apporter, par ses différents projets et son expertise, des éléments de réponses aux grands défis et enjeux environnementaux de ce XXIème siècle auxquels la Région wallonne doit, vis-à-vis de l'Europe, apporter. Le Parc naturel se place tout naturellement comme un partenaire essentiel aux côtés de la Région wallonne. Les projets menés doivent répondre à des enjeux forts et importants liés à un développement durable de son territoire et cela au service des citoyens et des pouvoirs publics. Le Parc naturel agira dès lors en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de perte de la biodiversité mais aussi en faveur du développement économique et social. Le Parc naturel souhaite également apporter des éléments de réponses aux enjeux de l'aménagement du territoire tout en gardant une vision fonctionnelle des écosystèmes.

2° Poursuivre l'amélioration et l'intensification des projets

Années après années, l'équipe du Parc naturel cherche à améliorer la qualité des projets menés ainsi que des services proposés. La recherche de la qualité et de l'efficacité est au cœur de la démarche de travail de l'équipe technique et cela dans ses divers domaines de compétences. Cette volonté de poursuivre, d'améliorer et d'intensifier les projets menés permet de produire un travail de qualité répondant à des enjeux du territoire. L'amélioration des projets repose également sur le fait d'une remise en question perpétuelle. Il est d'ailleurs essentiel pour l'équipe technique d'être à l'écoute des citoyens et des pouvoirs publics afin d'avoir leur ressenti sur le travail du Parc naturel et, ainsi, de pouvoir continuer à évoluer positivement. Enfin, des outils de management de projets et de gestion des ressources humaines sont mis en place au sein même du fonctionnement du Parc naturel. La bonne gouvernance, la gestion rigoureuse et saine des subsides, la transversalité, la remise en question permanente et l'écoute représentent le socle philosophique du fonctionnement du Parc naturel.



Les sept grandes orientations stratégiques du Parc naturel

3° Intensifier le service aux citoyens, aux producteurs et artisans locaux et aux pouvoirs publics en se plaçant comme partenaire privilégié dans l'accompagnement en vue d'une appropriation de l'outil « Parc naturel »

Reconnu en tant qu'organisme d'intérêt public et clairement investi d'une mission de service public, le Parc naturel se doit d'être au service des habitants et des pouvoirs publics, soit de manière directe, soit de manière indirecte. Pour ces dix prochaines années de travail, le Parc naturel souhaite intensifier et améliorer la qualité des services mais également son offre en matière de services afin de devenir un centre de référence, un pôle d'excellence dans ses matières de travail. Le service direct se caractérise par le fait de pouvoir, au jour le jour, renseigner les citoyens et les pouvoirs publics sur des questions techniques en matière d'environnement, d'agriculture, d'aménagement du territoire et d'éducation au territoire ou encore de pouvoir répondre de manière rapide à diverses autres demandes telles que des appels à projets. Au-delà du citoyen lambda ou des pouvoirs publics, le Parc naturel poursuivra son aide technique, logistique et commerciale vis-à-vis des producteurs et artisans locaux afin de rencontrer ses objectifs de stimulation du tissu socio-économique local. Le service indirect consiste à développer des projets dans les diverses thématiques de travail du Parc naturel qui ont un impact réel mais pas toujours visible profitants à l'ensemble de la collectivité. Par exemple, le fait de valoriser les matières organiques en agriculture permet d'améliorer la structure des sols ce qui limite l'érosion et donc les coulées boueuses et in fine améliore le bien être général. L'objectif du travail de l'équipe technique est de renforcer l'ensemble de ses services et leur qualité afin que les citoyens et les pouvoirs publics s'approprient l'outil « Parc naturel » et voient dans celui-ci une structure porteuse d'avenir pour le territoire.

4° Poursuivre le rapprochement citoyen, l'amélioration de la communication, la valorisation du territoire, et promouvoir et amplifier l'identité et le sentiment d'appartenance au territoire du Pays des Collines

Le Pays des Collines jouit incontestablement d'une forte identité ancrée dans un folklore authentique et constituant auprès de ses citoyens un sentiment fort d'appartenance au territoire. De toute la Belgique, des randonneurs et autres touristes de quelques jours viennent « dans les collines » afin d'y découvrir ses paysages particuliers et sa qualité de vie. Le Parc naturel poursuivra son travail dans cette matière afin d'amplifier la renommée du Pays des Collines mais aussi pour intensifier l'image « Parc naturel du Pays des Collines » auprès des citoyens du territoire établis de longue date. A cette fin, le Parc naturel intensifiera son rapprochement envers les citoyens notamment lors des diverses fêtes et manifestations grand public. De plus, l'amélioration de la communication est un point essentiel auquel l'équipe technique sera attentive de manière constante. Certains projets visent de manière directe à améliorer la valorisation du territoire afin d'augmenter les retombées économiques au niveau local. Le Parc naturel jouera son rôle de développement du sentiment d'appartenance au caractère identitaire du Pays des Collines, notamment, en mettant en place des projets qui permettront de favoriser l'attractivité du territoire, au travers de la valorisation des paysages mais également des produits et savoir-faire locaux.



Les sept grandes orientations stratégiques du Parc naturel

5° Initier et développer des projets expérimentaux et innovants au service du territoire et de la société

Les territoires de Parcs naturels sont, par définition, des territoires d'expérimentations et d'innovations. Territoire « pépinière », le Parc naturel du Pays des Collines poursuivra au cours de ses dix prochaines années ses projets qui visent à mettre en place d'autres modes de gestion de l'espace rural. Ces projets innovants et porteurs d'avenir pour le territoire, pourront après avoir été expérimentés être développés dans d'autres territoires en fonction de leurs spécificités et enjeux. Cette possibilité de pouvoir expérimenter et innover dans les projets est une réelle chance pour les citoyens et pouvoirs publics vivants ou constituants un Parc naturel. En effet, pour le Parc naturel, l'expérimentation et l'innovation vont même plus loin qu'en matière de gestion de l'espace rural, puisque qu'elles concernent la mise sur pied d'études-pilotes, notamment en matière de rentabilité économique et le développement de nouvelles approches pédagogiques, comme l'Ecole du Dehors. Territoire rural à l'activité agricole importante, et outre les approches éducatives expérimentales, c'est essentiellement dans le domaine agricole que le Parc naturel poursuivra ses projets innovants. En effet, il est capital pour l'équipe technique du Parc naturel de promouvoir l'innovation rurale pour l'avenir des générations. C'est donc tout naturellement que le Parc naturel se placera comme une « charnière » entre le monde de la recherche et le monde des praticiens, car le transfert de connaissance en milieu rural n'est pas une chose aisée. Les agriculteurs ne peuvent pas en même temps être des scientifiques et des praticiens. Outre son rôle de « pont » entre les deux mondes, le Parc naturel veillera à impliquer les agriculteurs dans cette innovation rurale car, trop souvent, ils ont été considérés comme des réceptacles de la connaissance par « en haut ». Or, l'amélioration des connaissances s'effectue, bien entendu, aussi par le « bas ». C'est en faisant remonter auprès des scientifiques et chercheurs les observations de terrain qu'il est alors possible d'étudier, de comprendre et de proposer des solutions. L'agriculteur et le scientifique sont, au même titre, des acteurs de l'innovation rurale. Le transfert de connaissances, l'innovation et l'expérimentation sont les moteurs clés d'une agriculture et d'un développement rural durables et constituent la pierre angulaire du renforcement de la compétitivité.



Les sept grandes orientations stratégiques du Parc naturel

6° Rechercher des collaborations, notamment hors de la Wallonie

Le Parc naturel a la volonté de collaborer avec divers partenaires locaux mais également issus d'autres régions et pays de façon à partager l'expérience pour accroître l'efficacité des projets menés. Le transfert de compétences et le retour sur expérience des différents partenaires d'un projet en accroissent sa valeur et son efficacité. En matière de partenariats et collaborations, le Parc naturel poursuivra deux objectifs stratégiques. D'une part, il s'agira de maintenir et de développer les partenariats et coopérations au niveau local et, d'autre part, de maintenir et de développer des partenariats et coopérations au niveau transrégional, transfrontalier et entre Parcs naturels. Le succès d'une collaboration s'appuie, entre autre, sur le respect des apports de chacun dans la réalisation des projets et la reconnaissance des différents rôles joués par les partenaires.

7° Maintenir et assurer la formation continue du personnel

A l'heure de la rédaction de ces lignes, l'équipe technique du Parc naturel se compose de sept personnes pour un total de 6,8 Equivalent Temps Plein. Six personnes possèdent un contrat à durée indéterminée et une personne est en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2014, avec possibilité de reconduction en contrat à durée indéterminée. Les profils du personnel sont différents et complémentaires ; ce qui permet d'assurer de manière optimale la concrétisation des différents projets. Une partie de l'équipe se compose de deux bacheliers en Agronomie et d'un Bio-ingénieur pour gérer les projets agricoles. Une autre partie se compose d'un bachelier et d'une licenciée en Biologie pour gérer les projets environnementaux. Enfin, les techniciens en comptabilité et environnement assistent leurs collègues. Il était important, par soucis de varier les modes d'approches dans la conception et la réalisation des projets d'avoir des niveaux de diplômes différents. Au-delà des parcours scolaires de chacun, le Parc naturel attache aussi de l'importance aux formations dans ses domaines de compétences. La formation continue du personnel permet d'améliorer ses compétences et de faire partager aux autres ses connaissances à des fins d'amélioration de la qualité du travail. Enfin, la formation continue contribue à l'ambition du Parc naturel de devenir un pôle de compétences dans ses domaines de travail.



PLAN DE GESTION 2014 - 2024



PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel est un des axes de base du travail quotidien de l'équipe technique. Au jour le jour, les différents projets ci-après dénommés se mettent en place ou poursuivent leur mise en place afin de rencontrer les exigences des pouvoirs publics, dont la Région wallonne en particulier et d'apporter ainsi une contribution aux enjeux de la biodiversité.

Plus qu'une simple liste de projets, il s'agit véritablement d'actions qui ont un impact bien réel et quantifiable sur le maintien et l'augmentation de la biodiversité afin d'assurer la fonctionnalité du réseau écologique. Cette fonctionnalité repose notamment sur la connexion entre eux des différents aménagements tels que les mares, les haies, les saules têtards et autres aménagements. La restauration, le développement et la protection du réseau écologique passent par la connaissance, la qualité et la fonctionnalité des éléments qui le composent.

Les projets menés visent également à améliorer le cadre de vie des citoyens de manière directe ou indirecte. En effet, il est prouvé qu'un bel environnement rend les gens plus



heureux et plus enclins à se rapprocher de leur environnement.

Enfin, comme la biodiversité c'est bien entendu aussi l'affaire des pouvoirs publics, différents projets ont été planifiés afin de rencontrer les attentes de la société en matière de protection de notre biodiversité. D'un point de vue stratégique et afin d'avoir une meilleure efficacité dans la reconstitution et la connexion du réseau écologique, les différents aménagements écologiques et études qui sont réalisés par le monde associatif et les

pouvoirs publics seront intégrés à notre Système d'Information Géographique. Cela permettra d'améliorer la cohérence territoriale en matière de reconstitution du maillage écologique.

D'autre part, et de façon à mener des projets bien ancrés dans le développement durable, le Parc naturel veillera également à inclure, dans la mesure des possibilités, des personnes souffrant d'un léger handicap lors des différentes gestions de sites naturels ou autres activités. Cette approche plus sociale dans l'application des projets sera intensifiée au cours de ses prochaines années et se rencontre dans d'autres axes de travail, notamment en matière de développement économique et rural.



Enfin, la protection et la gestion du patrimoine naturel est une approche essentielle dans la restauration du réseau écologique mais il est également indiqué de valoriser ce patrimoine naturel et cela pour, au moins, deux raisons principales. Tout d'abord, c'est par une mise en valeur bien ciblée et encadrée de la nature que l'on pourra inciter les citoyens à la connaître, l'apprécier et mettre en place, de leur part, des comportements qui permettent de la protéger. D'autre part, la mise en valeur du patrimoine naturel est également une source économique pour le territoire. Nombreux sont les visiteurs d'un ou plusieurs jours qui viennent s'établir dans le Parc naturel pour « consommer » ses paysages et sa nature pour le plus grand bénéfice des gîtes ruraux et autres chambres d'hôtes. D'autres projets y participent et sont développés dans la partie **Développement économique et Rural**.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Restaurer, développer et protéger le réseau écologique

Objectif Opérationnel 1 : Améliorer la connaissance, la qualité et la fonctionnalité de la trame verte

Projet : Les éléments constitutifs de la trame verte sous la loupe !

Action n°1 : inventaires botanique et mycologique

Action n°2 : inventaire des vergers et conseils de bonne gestion

Action n°3 : inventaire des saules têtards et conseils de bonne gestion

Action n°4 : inventaire des haies et conseils de bonne gestion

Action n°5 : inventaire des talus, chemin creux, friches, bois, alignements d'arbres,...

Projet : Plus de biodiversité en forêt privée !

Action n°1 : inventaire et caractérisation du milieu (bois mort, faune, flore, typologie des peuplements et des lisières,...)

Action n°2 : en accord avec les propriétaires/gestionnaires, susciter la mise en place de mesures de protection de biotopes rares à haut intérêt écologique (landes tourbeuses,...) identifiés lors de l'inventaire

Action n°3 : en accord avec les propriétaires/gestionnaires, susciter la mise en place de mesures permettant d'augmenter le potentiel biologique de la forêt (bois mort, diversité des essences, création de lisières, orienter les travaux sylvicoles,...)

Action n°4 : réalisation d'une table ronde une fois par an avec les propriétaires/gestionnaires sur diverses thématiques (bois mort, débardage à cheval,...)

Projet : Arbres et haies remarquables d'hier et de demain

Action n°1 : poursuite du suivi biologique des arbres et haies remarquables et conseils de gestion

Action n°2 : travail de fond pour la désignation de nouveaux arbres et/ou haies remarquables

Action n°3 : développement d'une interface sur le site internet avec une carte interactive

Action n°4 : création de l'exposition « Les arbres et haies remarquables du Parc naturel du Pays des Collines »

Projet : Des haies, vergers, alignements d'arbres et prés fleuris pour tous !

Action n°1 : fourniture de plants et formation à la création de haies, vergers et alignements d'arbres

Action n°2 : fourniture de semences et formation à la création de prés fleuris

Action n°3 : réalisation d'un concours photo sur les plus beaux prés fleuris

Action n°4 : développement des jardins au naturel (technique de jardinage, mise en place de petits aménagements, désherbage thermique, gîte à insectes,...)

Action n°5 : mettre en réseau les personnes ayant semé un pré fleuri avec les personnes recherchant des sites pour installer leurs ruches

Projet : Restaurons le patrimoine génétique fruitier local et nos vieux vergers

Action n°1 : reproduction par greffage (contrat de culture) de variétés locales

Action n°2 : distribution de fruitiers de variétés locales, encadrement technique et conseils de gestion

Action n°3 : création de vergers aux variétés locales comme banque de greffon et sites dédiés à la pédagogie

Action n°4 : restauration des vieux vergers (haute-tige, espalier,...) par la taille douce

Action n°5 : intégration des fruits dans la filière « Les Chouettes produits du Parc naturel »

Action n°6 : création de l'exposition « Les variétés fruitières locales du Parc naturel du Pays des Collines »

Projet : Un saule taillé, un saule planté, dix saules donnés !

Action n°1 : réalisation d'un programme de chantier de taille et mise en application de celui-ci. Le broyat alimentera la filière BRF

Action n°2 : distribution des perches de saules lors d'évènements divers (WE de l'Arbre, ...) et de conseils techniques d'entretien

Action n°3 : réalisation d'un concours photo sur les saules têtards du territoire

Action n°4 : réalisation de l'exposition « Les saules têtards du Parc naturel du Pays des Collines », notamment à partir des photos issues du concours

Projet : Luttons contre les espèces invasives !

Action n°1 : mise à jour cartographique des populations d'espèces invasives

Action n°2 : poursuite des actions d'éradication

Action n°3 : poursuite des formations aux associations et pouvoirs publics quant à l'éradication des espèces invasives

Action n°4 : réalisation d'un cadastre des points de vente de plantes et/ou de graines de plantes invasives sur le territoire

Action n°5 : relayer les informations du projet AlterIAS auprès des professionnels du secteur et les inviter à signer la Charte y afférente



Objectif Opérationnel 2 : Améliorer la connaissance, la qualité et la fonctionnalité de la trame bleue

Projet : Connaissons, creusons et restaurons nos mares !

Action n°1 : inventaire et caractérisation typologique des mares

Action n°2 : restauration et entretien des mares

Action n°3 : creusement de nouvelles mares

Projet : Améliorons les eaux courantes et protégeons nos sources !

Action n°1 : inventaire et caractérisation typologique des eaux courantes afin de contribuer à la restauration des habitats rivulaires

Action n°2 : inventaire et caractérisation typologique des zones de sources

Action n°3 : mise en place d'aménagements en vue de la réhabilitation et la protection de zones de sources

Action n°4 : création de l'exposition « Les sources du Parc naturel du Pays des Collines »

Action n°5 : mise en place du parrainage des cours d'eau par des écoles et/ou des citoyens avec actions de ramassage de déchets

Projet : Développons la gestion intégrée des abords d'étangs et des bassins d'orage

Action n°1 : inventaire et caractérisation typologique des étangs et des bassins d'orage

Action n°2 : propositions d'aménagements et/ou de gestion naturelle des sites (zones de frayères, herbiers flottants,...)

Action n°3 : mise en place d'un site vitrine « modèle » dans la gestion écologique des étangs

Projet : DOSTRaDE

Action n°1 : participation au Groupe de Travail « Réseau des Parcs naturels »

Objectif Opérationnel 3 : Améliorer la connaissance, la qualité et la fonctionnalité des sites naturels

Projet : Gestion de la mégaphorbiaie « Au champ des Prêtres »

Action n°1 : réalisation d'un Plan de Gestion de la zone

Action n°2 : fauchage avec exportation en vue de restaurer les populations d'une orchidée rare à l'échelle wallonne

Action n°3 : abattage des peupliers avec maintien de bois mort sur pied, avec l'accord du propriétaire

Action n°4 : proposition au(x) propriétaire(s) d'acquérir le terrain

Action n°5 : mise sous statut de la zone suivant les modalités d'accord avec le propriétaire

Action n°6 : suivi floristique de la zone

Projet : Gestion de la mégaphorbiaie « à Bracles »

Action n°1 : réalisation d'un Plan de Gestion de la zone

Action n°2 : fauchage tardif avec exportation en vue de restaurer le cortège floristique typique des mégaphorbiaies

Action n°3 : dégagement arbustif des abords de la mare

Action n°4 : suivi floristique de la zone

Projet : Caractérisons nos Sites de Grand Intérêt Biologique et recherchons de nouvelles zones à mettre sous statut

Action n°1 : poursuivre les inventaires botanique et mycologique et la caractérisation des milieux

Action n°2 : appliquer de mesures de gestion et de restauration des sites sous convention avec les propriétaires

Action n°3 : proposition d'acquisition des terrains

Action n°4 : prospection territoriale en vue de définir de nouveaux SGIB et/ou réserves naturelles

Action n°5 : pose de plaquettes en bois pour identifier le Parc naturel en tant que gestionnaire des sites

Objectif Opérationnel 4 : Améliorer la connaissance d'espèces animales ciblées et assurer un suivi méthodologique

Projet : Actions pour nos mammifères

Action n°1 : suivi des nichoirs à muscardins et relai des informations auprès de l'Université de Liège – Gembloux Agro Bio Tech

Action n°2 : suivi des populations de chauves-souris et propositions d'aménagements

Action n°3 : prospection territoriale afin d'établir un suivi de certaines autres espèces de mammifères

Action n°4 : création de l'exposition sur « Les mammifères dans le Parc naturel du Pays des Collines »

Action n°5 : création d'une brochure en vue d'établir une bonne cohabitation entre les citoyens et certaines espèces

Projet : Batraciens sur nos routes et dans nos bois !

Action n°1 : pose des panneaux de la Région wallonne aux points de passage des migrations

Action n°2 : suivi des groupes de bénévoles assurant le ramassage des batraciens

Action n°3 : aide à la pose d'aménagements (barrage,...) aux points migratoires stratégiques

Action n°4 : suivi des populations de batraciens dans les mares et dans les ruisselets forestiers

Action n°5 : prospection territoriale afin d'établir un suivi de certaines autres espèces de batraciens

Projet : Aidons nos oiseaux !

Action n°1 : poursuite de la caractérisation des clochers et chapelles et relevés ornithologiques avec suivi

Action n°2 : prise de contacts avec les agriculteurs afin de les inciter à réaliser des plots à alouettes et d'autres aménagements en faveur des bruants proyers, vanneaux huppés et autres espèces des milieux agricoles avec suivi des populations

Action n°3 : étude du biotope afin de proposer des aménagements pouvant naturellement accueillir des oiseaux

Action n°4 : création et pose de nichoirs pour diverses espèces et dans différents biotopes afin de pallier au manque de sites d'accueils naturels favorables

Objectif Opérationnel 5 : Développer la biodiversité autour des entreprises et des espaces publics

Projet : Entreprise et biodiversité : utopie ou réalité ?

Action n°1 : réalisation d'un cadastre des terrains et friches industrielles d'entreprises

Action n°2 : prise de contact avec les entreprises, caractérisation des zones et propositions d'actions en faveur de la biodiversité

Action n°3 : prise de contact avec les gestionnaires des zones d'activités économiques et propositions d'actions en faveur de la biodiversité

Action n°4 : réalisation d'un concours « Entreprise et Biodiversité »

Action n°5 : relayer les efforts des entreprises en matière de biodiversité par les canaux traditionnels de diffusion de l'information

Projet : Espaces publics et biodiversité : un lien se crée

Action n°1 : prise de contact avec les pouvoirs publics pour l'identification d'espaces publics aménageables

Action n°2 : propositions d'actions selon les enjeux et la typologie des sites (fleurissement d'aires dans les cimetières, bords de route, talus, filets à canettes,...)

Action n°3 : susciter la mise en place d'un Plan de Gestion Différenciée dans les communes

Action n°4 : poursuivre l'encadrement des pouvoirs publics dans les diverses initiatives de la Région wallonne (plan Maya, fauchage tardif, Semaine de l'arbre, BiodiBap,...)

Action n°5 : relayer les efforts des pouvoirs publics en matière de biodiversité par les canaux traditionnels de diffusion de l'information

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Valoriser le patrimoine naturel

Objectif Opérationnel 1 : Vitaliser et développer les espaces publics à potentiel naturel

Projet : Des sentiers thématiques voient le jour !

- Action n°1 : repérage des sentiers pouvant être aménagés dans l'optique de valoriser la nature et les paysages rencontrés mais aussi afin de contribuer à la mobilité douce en adéquation avec les enjeux territoriaux
- Action n°2 : création de circuits à thèmes (Ex : le sentier des sources,...) avec les écoles avoisinantes par la pose de panneaux pédagogiques et entretien de ceux-ci par la mise en place d'un système de parrainage
- Action n°3 : promotion des sentiers par les moyens traditionnels de diffusion de l'information

Projet : Des parcs communaux vitalisés !

- Action n°1 : réalisation d'un cadastre des parcs communaux
- Action n°2 : caractérisation biologique des éléments arborés et vérification de leur stabilité
- Action n°3 : au sein des parcs communaux existants ou sur d'autres parcelles publiques, création d'un arboretum
- Action n°4 : mise en place de panneaux informatifs sur les essences présentes

Projet : La forêt pour tous !

- Action n°1 : prospection de zones en forêt pour le développement de circuits et/ou sites de valorisation par la pose de panneaux pédagogiques sur l'écosystème forestier (bois mort, mare, faune, flore,...) pour l'accueil de groupes
- Action n°2 : susciter le développement d'un Centre d'Interprétation de la Forêt et aide technique à la réalisation

PAYSAGE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Lorsqu'on demande aux citoyens ce qui caractérise au mieux le Parc naturel du Pays des Collines, c'est bien souvent son paysage qui est cité ou son folklore. Il est vrai que son relief particulier et identitaire a moins souffert de l'homogénéisation des paysages qu'en certains autres endroits de Wallonie. Caractérisé par 7 entités paysagères (collines boisées, collines morcelées, vallées agricoles, plaines alluviales, agricoles ouvertes, agricoles cloisonnées, urbanisées) les paysages du Pays des Collines doivent continuer à susciter autant d'attrait pour les citoyens mais aussi pour l'attractivité touristique qui s'y développe. En effet, les paysages préservés sont un des piliers du tourisme vert qui se développe. Divers projets mettant véritablement en valeur nos paysages permettront à tout un chacun de les découvrir et de les admirer.



La Charte paysagère, prochainement attendue, permettra de se doter d'un outil de protection et de gestion des paysages par recommandations auquel adhéreront les communes. D'autre part, afin de concilier une nécessaire protection de nos paysages et un développement économique harmonieux de la société, des lignes de conduite liées aux nouvelles technologies seront également établies comme cela fut le cas par le passé pour l'élevage intensif. La connaissance du paysage, son développement cohérent et sa valorisation sont des enjeux clés pour le Parc naturel.



En termes d'aménagement du territoire et d'urbanisation cohérente, l'équipe du Parc naturel travaille, au travers de ses remises d'avis en matière d'urbanisme, à maintenir une âme urbanistique identitaire du Pays des Collines, qui s'exprime par le respect du bâti traditionnel, en veillant à concilier les projets d'architecture contemporaine qui répondent à des besoins et des exigences de la société actuelle. Au-delà de la conciliation des types d'architectures traditionnelles et contemporaines dans le paysage, l'adaptation même à la vie contemporaine d'une ancienne bâtisse est en soi un défi car les aménagements doivent se faire dans le

respect de ce qui existe tout en permettant l'évolution et la valorisation du bâtiment.

Concernant les avis du Parc naturel sur les projets urbanistiques, il est possible pour chaque citoyen de venir en consultation au Parc naturel préalablement à l'introduction de son permis d'urbanisme. Cela permet, en amont du dépôt du dossier de demande, de revoir s'il le faut, certains aspects urbanistiques. D'autre part, des plans d'intégration paysagère des bâtiments agricoles sont aussi réalisés.



Aux côtés du patrimoine rural bâti, d'autres éléments sont également dignes d'intérêt (chapelles, girouettes, moulins, calvaires....) qui constituent le « petit patrimoine », héritage qu'il est nécessaire de transmettre aux générations suivantes car c'est l'image d'une région avec ses racines, ses repères et ses valeurs culturelles propres.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Améliorer la connaissance du paysage, contribuer à son développement cohérent et à sa valorisation

Objectif Opérationnel 1 : Analyser et restaurer le paysage à l'aide de la Charte Paysagère

Projet : Mise en application de la Charte Paysagère

Action n°1 : adaptation de la pré-étude paysagère existante par rapport aux exigences de la Charte Paysagère et utilisation

Action n°2 : présentation aux communes et aux citoyens

Action n°3 : publication d'un document de vulgarisation de la Charte Paysagère

Projet : Restaurons le paysage d'antan !

Action n°1 : comparaison cartographique des paysages depuis la révolution industrielle

Action n°2 : proposition d'aménagements en faveur de la restauration du paysage en tenant compte de la réalité territoriale d'aujourd'hui et des enjeux présents (agricoles, sécurité routière,...)

Objectif Opérationnel 2 : Valoriser le paysage

Projet : Valorisons nos points de vue remarquables et notre paysage !

Action n°1 : caractérisation des points de vue remarquables identifiés dans la pré-étude paysagère et/ou la Charte Paysagère

Action n°2 : entretien des points de vue remarquables (débroussaillage,...)

Action n°3 : mise en valeur des points de vue remarquables par la pose de panneaux informatifs, notamment le long de la Route des Collines

Action n°4 : développement d'une carte interactive de valorisation des paysages sur le site internet

Action n°5 : adaptation et publication de la plaquette « Construisons le paysage de demain dans le Parc naturel du Pays des Collines »

Action n°6 : créer un document « Paysages, mode d'emploi »

Action n°7 : réalisation d'un concours photos et de l'exposition « Les Paysages du Parc naturel du Pays des Collines »



OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Contribuer à l'aménagement du territoire et à une urbanisation cohérente en conciliant architecture contemporaine et respect du bâti traditionnel

Objectif Opérationnel 1 : Définir, orienter et mettre en valeur les projets d'aménagement du territoire et urbanistiques

Projet : Les principes urbanistiques sont traduits via les instruments légaux – Sous-Commission d'Aménagement du Territoire et Urbanisme

Action n°1: analyse des dossiers et remise d'avis concernant les permis d'urbanisme, les permis uniques ou tout acte tel que défini dans l'AGW du 25 novembre 2010 art 14.§1^{er}

Action n°2: proposition de conseils aux candidats bâtisseurs pour une meilleure intégration paysagère et urbanistique de leur projet avant les remises d'avis concernant les demandes de permis d'urbanisme. Réalisation de plan d'intégration paysagère.

Action n°3: communiquer avec les professionnels de la construction (architectes, géomètres, entrepreneurs,...) sur la politique du Parc naturel en matière de protection des paysages et des principes urbanistiques

Action n°4: réalisation de fiches « biodiversité » jointes aux remises d'avis concernant les permis d'urbanisme pour les nouvelles constructions et/ou rénovations de bâtiments

Action n°5: établissement de recommandations pour l'aménagement des abords de ferme : façades, grilles, porches, aménagements des silos...

Action n°6: réalisation de fiches destinées aux personnes désirant aménager les abords de leur habitation (clôtures, haies,...) et destinées à ceux qui veulent aménager les abords de leur maison : conseils pour la conservation ou l'amélioration

Action n°7: susciter auprès des communes l'intérêt de la présence d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme (CATU)

Action n°8: suivi de la mise en place d'outils communaux et/ou régionaux règlementaires ou d'orientation et création de lignes de conduite

Action n°9: participation aux Ateliers du Territoire

Projet : Valorisons notre patrimoine bâti et notre petit patrimoine

Action n°1 : mettre à jour l'inventaire des éléments du patrimoine bâti et du petit patrimoine

Action n°2 : maintenir, protéger et favoriser les éléments du patrimoine (chapelles, calvaires, enseignes, girouettes,...)

Action n°3 : création de circuits de découvertes et de mise en valeur de ce patrimoine (fiches thématiques sur l'habitat traditionnel,...)

Action n°4 : soutenir ou initier les projets de restauration par une aide logistique ou administrative

Action n°5 : valoriser l'architecture à pan de bois, l'étudier, la protéger et la développer



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RURAL

Les agriculteurs sont de plus en plus coincés entre les normes et prescriptions au niveau de la politique agricole et la pression qu'exerce la société au travers de ses différentes attentes. Dans ce contexte, il faut bien avouer que le métier d'agriculteur n'est pas chose aisée et que la mondialisation n'arrange pas nécessairement les choses. Afin de contribuer au maintien d'une agriculture encore à taille familiale, durable et rentable, plus de 2 Equivalents Temps Pleins sont affectés à cette mission de développement économique et rural, véritable fer de lance et spécificité du Parc naturel du Pays des Collines. Les agronomes accompagnent donc les agriculteurs pas à pas dans divers projets pour lesquels un encadrement technique, logistique ou matériel leur est proposé.



Au cours de ses dix prochaines années, le Parc naturel poursuivra son dynamisme impulsé auparavant au travers de 3 grands objectifs stratégiques car le développement économique et rural peut prendre plusieurs facettes qui répondent à des enjeux forts de notre société. Les projets menés permettront aux agriculteurs eux-mêmes de se développer mais aussi aux citoyens de prendre conscience de la réalité rurale de la région.



Le Parc naturel favorisera, encouragera et développera la connaissance du monde rural. En effet, ce lien qui existait auparavant entre agriculteurs et particuliers a progressivement disparu au cours des dernières décennies passées suite aux différents changements de société. Cependant, la ruralité et la campagne retrouvent tous leurs intérêts auprès des citoyens qui viennent de plus en plus nombreux s'établir au Pays des Collines pour son cadre champêtre et sa qualité de vie. Cependant, ce retour à la réalité rurale de notre région est parfois source de petites contrariétés car certains particuliers ont perdu de vue que les terrains autour de chez lui représentent le gagne-pain de l'agriculteur ! Le Parc naturel oeuvrera à faire connaître cette réalité agricole.

D'autre part, le Parc naturel favorisera, encouragera et développera l'économie rurale et la viabilité des exploitations agricoles. En effet, le rôle d'un Parc naturel ne se limite pas à développer des projets environnementaux et à faire du rapprochement citoyen vis-à-vis de ses thématiques de travail. Les agronomes du Parc naturel poursuivront leur mission de stimulation du tissu socio-économique local en agissant à deux niveaux différents mais complémentaires. D'une part, il s'agira de dynamiser et d'encadrer la diversification agricole, les circuits-courts et la promotion des produits locaux. Le travail mené jusqu'à maintenant dans cette thématique par le Parc naturel seul ou en collaboration avec ses partenaires a été un véritable succès. Il suffit de



prendre connaissance des chiffres liés à l'impact économique des différents marchés fermiers pour s'en rendre compte. Au-delà de cet aspect, le Parc naturel étudiera également les possibilités de développement de diverses filières afin de poursuivre le développement économique et rural et intensifiera la recherche de débouché commerciaux au service des producteurs et artisans du territoire. Une autre volonté du Parc naturel est de travailler sur la thématique socio-économique de l'aide à l'installation pour jeunes diplômés qui souhaiteraient développer une activité de type maraîchage. Le deuxième niveau de travail sera de travailler avec les agriculteurs sur des pratiques et approches agronomiques leur permettant de diminuer leur budget sur certains postes. Les aider à produire des protéines au niveau local est un exemple d'aide à l'autonomie des exploitations agricoles.

Enfin, le Parc naturel veillera et suscitera le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement dans une démarche évolutive d'efficacité environnementale et de formation continue. Cette longue phrase résume beaucoup de points importants et souligne l'importance pour le Parc naturel de concilier les pratiques agricoles avec la protection de l'environnement. La formation des agriculteurs dans divers domaines est essentielle au changement des mentalités. Le Parc naturel développera divers projets en matière de lutte contre les inondations et le réchauffement climatique en travaillant à une meilleure gestion et protection des eaux et des sols. Enfin, le Parc naturel travaillera à l'amélioration de la biodiversité dans les exploitations agricoles et stimulera la certification environnementale de ces dernières. En effet, de plus en plus, la société interpelle l'agriculture sur ses pratiques. Il est donc nécessaire de faire connaître et reconnaître les évolutions de l'agriculture. La certification environnementale des exploitations répond au besoin d'identifier les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. Il s'agit d'une démarche volontaire, accessible à toutes les filières, construite autour de quatre thèmes (biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau). Elle est conçue selon une logique de certification progressive de l'ensemble de l'exploitation, contrôlée par des organismes tiers indépendants agréés par le ministère chargé de l'agriculture.



OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Favoriser, encourager et développer la connaissance du monde rural et le rôle social de l'agriculture

Objectif Opérationnel 1 : Favoriser l'intégration des néo-ruraux dans le paysage rural

Projet : Mon voisin l'agriculteur

Action n°1 : réalisation d'un concours photos permettant la réalisation d'un calendrier de la ferme au fil des saisons

Action n°2 : pose de la plaquette « Les Chouettes projets, je participe » à apposer sur les façades des fermes qui participent aux projets du Parc naturel

Action n°3 : susciter la mise en place de journées portes ouvertes auprès des exploitations agricoles

Action n°4 : favoriser la visite et la découverte d'une exploitation agricole par les familles lors des journées portes ouvertes



Objectif Opérationnel 2 : Favoriser le développement de l'agro-tourisme dans l'optique du développement durable

Projet : Des étoiles et des épis

- Action n°1 : intégrer des « Chouettes Menus » dans le réseau de gîtes et de chambres d'hôtes rassemblant un maximum de produits de terroir
- Action n°2 : pose de la plaquette « Les Chouettes projets, je participe » à l'effigie d'un gîte à apposer sur les façades des chambres d'hôtes et gîtes à la ferme qui participent aux projets du Parc naturel
- Action n°3 : dans chaque chambre d'hôtes et gîte à la ferme, renforcer la visibilité du Parc naturel en faisant systématiquement parvenir les Journaux du Parc et la newsletter dès leur parution ainsi que des folders
- Action n°4 : créer des packages de séjours au Parc naturel ayant pour thème la gastronomie locale et proposer un panaché de « Packs Weekend » aux agences de voyage et aux Maisons de Tourisme
- Action n°5 : co-organiser un festival gastronomique durant un weekend appelé « Collinaria » qui regroupe, dans le cadre champêtre d'une ferme, les restaurateurs du Parc naturel qui mettent en scène 100% des produits locaux

Projet : Les circuits des Producteurs et Artisans du Parc naturel

- Action n°1 : pose des plaquettes « Les Chouettes projets, je participe » à l'effigie d'un panier du terroir à apposer sur les façades des maisons d'artisans et de producteurs locaux
- Action n°2 : création d'une carte interactive des producteurs, artisans, groupements d'achat solidaire, jardins collectifs du territoire sur le site Internet
- Action n°3 : création d'un ensemble de spots vidéo qui permettent aux consommateurs de visionner, via le site Internet, les différentes étapes de la fabrication des produits qu'ils vont acheter (prise de contact)
- Action n°4 : contribuer à dynamiser les circuits des producteurs d'Accueil Champêtre

Objectif Opérationnel 3 : Favoriser, encourager et développer le rôle social de l'agriculture, notamment en matière de réinsertion sociétale et de valorisation de l'agriculture

Projet : Développons les fermes pédagogiques à finalité sociale

Action n°1 : recherche de financements spécifiques au développement de fermes pédagogiques à finalité sociale

Action n°2 : organisation de réunions d'information pour les agriculteurs désirant se diversifier au niveau social

Action n°3 : fédérer les fermes pédagogiques à finalité sociale et mettre sur pied un groupe de travail et de réflexion sur la thématique

Action n°4 : communiquer envers les centres pour personnes souffrant d'un handicap, les centres responsables de l'encadrement des jeunes en ruptures scolaire et sociale, les centres d'accueil pour jeunes délinquants,...

Action n°5 : établir des connexions entre les résidents et les autres projets du Parc naturel (tonte de moutons, cueillette des fruits,...)



OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Favoriser, encourager et développer l'économie rurale et la viabilité des exploitations agricoles

Objectif Opérationnel 1 : Dynamiser et encadrer la diversification agricole, les circuits-courts et la promotion des produits locaux

Projet : Recherchons et développons de nouveaux marchés pour les produits locaux actuels et à venir

Action n°1 : développement et encadrement de marchés fermiers

Action n°2 : intégration des produits locaux dans les circuits de distribution déjà existants (points de vente à la ferme, épiceries, petites, moyennes et grandes surfaces) et lors de jumelages entre communes

Action n°3 : développement de l'usage des produits locaux dans les restaurants, les cantines et les réunions des pouvoirs publics

Action n°4 : contribution à la mise en place d'une plate forme de vente en ligne de produits locaux

Action n°5 : participation au projet de création d'un hall relais agricole

Action n°6 : développement de la gamme « Chouette » qui se décline selon les produits locaux

Action n°7 : étude de faisabilité du développement de filières diversifiées et développement de celles-ci (laine, orge brassicole,...)

Action n°8 : promotion des produits locaux (émissions radio, newsletter,...) et amélioration de la visibilité des producteurs et artisans (roll-up, tabliers)

Action n°9 : mise sur pied de formation pour les producteurs et artisans et organisation d'un concours du style « Pain – Bière – Fromage »

Projet : Aidons les « jeunes pousses » à s'implanter dans l'économie rurale

Action n°1 : réalisation d'un cadastre des exploitations agricoles certifiées « bio »

Action n°2 : susciter, en fonction de leurs spécificités, d'autres exploitations à s'engager dans la filière « bio », en complément des structures encadrantes existantes

Action n°3 : intégrer la filière « bio » dans la dynamique économique des circuits-courts, produits locaux et marchés fermiers

Action n°4 : prise de contact avec les pouvoirs publics afin de rechercher des terrains à disposition dans l'optique de faciliter l'accès aux terres afin de créer une activité professionnelle de type maraîchage

Action n°5 : prise de contact avec les centres de formations du secteur vert et les organismes de recherche

Action n°6 : encadrer et aider à la mise en œuvre de projets énergétiques innovants (biométhanisation,...) dans le respect des terres agricoles

Action n°7 : améliorer l'accessibilité et l'utilisation de qualité des technologies de l'information dans les activités professionnelles de diversification agricole afin d'en stimuler l'activité économique et la création d'emploi

Objectif Opérationnel 2 : Contribuer à l'autonomie des exploitations agricoles

Projet : Vers de nouveaux modes de production plus économes et autonomes : groupe de travail « Herbe »

Action n°1 : promouvoir auprès des agriculteurs des systèmes alternatifs de production fourragère et de gestion des pâturages

Action n°2 : raisonner les apports de fertilisants en vue de réduire les intrants dans les exploitations

Action n°3 : organisation de visites techniques de terrain et renforcement des liens entre agriculteurs

Action n°4 : réalisation d'analyses fourragères et appréciation de la qualité afin d'orienter les modalités de la production herbagère

Action n°5 : susciter la mise en place de la technique du sur-semis en prairie



OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Veiller et susciter au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement dans une démarche évolutive d'efficience environnementale et de formation continue

Objectif Opérationnel 1 : Lutter contre les inondations et le réchauffement climatique par une meilleure gestion et protection des eaux et des sols

Projet : Mise en place d'une filière de création de Bois Raméal Fragmenté et développement de l'agroforesterie

Action n°1 : poursuite de la prospection et de la promotion pour l'implantation des dispositifs de production du BRF

Action n°2 : aide au montage du dossier de financement des dispositifs de production du BRF par la prime de la Région wallonne

Action n°3 : mise en place et suivi d'une parcelle test en maraichage et en viticulture ainsi que du dispositif déjà planté

Action n°4 : organisation de chantiers de taille et valorisation du broyat (saules têtards, agroforesterie,...) sur les parcelles test ou en litière à l'étable

Action n°5 : mise en place d'une concertation communale sur la valorisation agricole des tailles issues de l'entretien des espaces publics

Action n°6 : mise en place d'une concertation privée sur la valorisation agricole des tailles issues de l'entretien des haies

Action n°7 : encadrement technique des particuliers pour le développement du BRF dans leurs jardins

Action n°8 : organisation d'un voyage d'étude sur la thématique des BRF, l'agriculture de conservation et organisations de journées techniques

Action n°9 : selon les mesures et perspectives applicables en Région wallonne, promotion de l'agroforesterie auprès des agriculteurs

Action n°10 : encadrement technique et réalisation de plans de gestion agroforestiers des exploitations agricoles, selon l'intérêt des agriculteurs

Action n°11 : création d'une exposition sur la filière et l'utilisation du BRF au Parc naturel

Action n°12 : travail de fond afin d'intégrer la formation « sol » dans les formations du Forem et les hautes-écoles qui forment des arboristes

Projet : Valorisons nos matières organiques et diagnostiquons nos sols de près pour mieux produire !

Action n°1 : poursuite de la promotion de l'outil VALOR auprès des agriculteurs et des autres outils permettant de mieux connaître les sols

Action n°2 : réalisation d'analyses de terre et appréciation des conseils de fumure

Action n°3 : mise en place d'un management des sols en vue d'en rétablir le bon fonctionnement (analyse d'un profil de sol pour en déterminer sa qualité et évaluer sa fertilité,...)

Action n°4 : facilitateur dans le développement et la promotion du compostage agricole, individuel ou de quartier

Action n°5 : organisation de formations à thème pour les agriculteurs et les producteurs (travail du sol, gestion des matières organiques,...)

Projet : Organisons la « Semaine de la gestion durable des Sols » et la création d'un Observatoire des Sols en Wallonie !

Action n°1 : mise sur pied d'ateliers thématiques

Action n°2 : organisation de visites techniques de terrain

Action n°3 : organisation de visites guidées de l'exposition « A la découverte des Sols »

Action n°4 : réalisation d'animations et d'expériences pour le public scolaire sur la thématique de la gestion durable des sols

Action n°5 : mise en place d'un Observatoire des Sols

Projet : Des sols et des eaux protégés !

Action n°1 : organisation de conférences, de journées techniques pour agriculteurs sur certaines techniques

Action n°2 : mise en place et suivi de biofiltres après prospection

Action n°3 : mise en place et suivi de pompes à museau après relevé de terrain

Action n°4 : encadrement pour la mise en pratique de la technique des interbuttes en pommes de terre et des fascines

Action n°5 : promotion de ces techniques via les moyens traditionnels de diffusion de l'information

Objectif Opérationnel 2 : Améliorer la biodiversité dans les exploitations agricoles et stimuler la certification environnementale

Projet : Plus de biodiversité dans les exploitations agricoles !

Action n°1 : fourniture de plants et formation pour la création de haies, vergers, alignements d'arbres et prés fleuris

Action n°2 : recherche d'alternatives aux bâchages de silos et aux pneus et promotion des techniques

Action n°3 : création de zone de nourrissage hivernal pour les passereaux

Action n°4 : susciter la mise en place d'un système de gestion de la durabilité des exploitations agricoles au départ d'une certification environnementale (DurAgr'ISO 14001)

Action n°5 : réalisation d'un concours sur la richesse botanique des prairies



INNOVATION ET EXPERIMENTATION

Les territoires de Parcs naturels sont, par définition, des territoires d'expérimentations et d'innovations. Le Parc naturel du Pays des Collines ne fait pas exception à la règle, bien au contraire ; les projets battent leur plein. Il s'agit véritablement d'une orientation stratégique du Parc naturel de concevoir et d'appliquer des projets innovants et porteurs d'avenir qui répondent à des enjeux du territoire et de la société. Ces projets innovants visent directement à mettre en place d'autres modes de gestion de l'espace rural ainsi qu'à réaliser des études-pilotes qui pourront alors être développées dans d'autres territoires ruraux. En tant que région fortement rurale, l'expérimentation portera essentiellement sur l'innovation dans le secteur de l'agriculture, sans oublier le secteur environnemental, paysager et éducatif. Afin de transmettre au mieux les nouvelles connaissances acquises dans ce cadre expérimental et pilote, une brochure de compte-rendu et de guidance technique sera éditée à la fin de ce Plan de Gestion 2014/2024.

Cette volonté du Parc naturel d'œuvrer à des projets innovants et expérimentaux spécialement en matière de développement économique et rural s'inscrit dans la logique du développement rural au niveau de l'Europe. En effet, l'innovation est au cœur de la stratégie Europe 2020 qui vise à stimuler une croissance intelligente, durable et inclusive. En effet, le deuxième pilier de la PAC est davantage axé sur la compétitivité et l'innovation, le changement climatique et l'environnement. A ce titre, le Parc naturel développe déjà des projets innovants dans le secteur de l'agriculture durable. Les agriculteurs sont confrontés à un double défi. Ils doivent produire plus mais aussi de manière durable. La pression de la société à cet égard est de plus en plus conséquente. Les principales difficultés et opportunités liées à la production durable et au développement rural incluent la protection de la biodiversité, le maintien de la viabilité économique, la lutte contre le changement climatique, la gestion des ressources et la sécurité alimentaire. Le Parc naturel se place dès lors comme un organisme d'aide aux changements par l'innovation et l'expérimentation en milieu rural et de facilitateur. En effet, on remarque souvent un fossé entre les recherches et résultats scientifiques et leurs applications sur le terrain. Le Parc naturel joue déjà ce rôle de trait d'union, d'interface et de transfert de connaissance. Ce rôle s'intensifiera dans l'avenir. Les agriculteurs ne peuvent, en effet, pas être en même temps des scientifiques et des praticiens. Le manque de temps est également un frein à l'innovation.

La FAO indique que pour nourrir la population mondiale, la production alimentaire devra augmenter de 60% d'ici à 2050 ! Il est évident que sans projets innovants permettant de mettre en place d'autres modes de gestion de l'espace rural et sans une réelle politique rurale de production durable des denrées alimentaires, nous n'y arriverons pas. Les sols agricoles européen et wallon sont déjà sous pression par diverses dégradations telles que l'érosion, la perte en matière organique et de biodiversité, les phénomènes de tassement,... Il faut également signaler l'indispensable nécessité d'une diminution du gaspillage alimentaire des pays du Nord car la seule augmentation de la production alimentaire n'est pas la seule solution. L'innovation doit stimuler la productivité mais celle-ci n'est possible que par une meilleure prise en compte de l'environnement et une intensification des services agrosystémiques. La FAO souligne d'ailleurs qu'il faudra s'orienter vers une amélioration des rendements des cultures plutôt que d'affecter plus de terre à un usage agricole. L'innovation doit permettre une productivité saine et un développement durable. Elle se place aussi comme un processus social.

L'innovation « descendante », c'est-à-dire venant des scientifiques a trop souvent placé les agriculteurs comme des « récepteurs » du savoir et de la connaissance. Or, le changement vient également du praticien qui fait remonter ses observations aux scientifiques. Les agriculteurs doivent donc être acteurs à part entière dans l'innovation qui est le moteur clé de la croissance économique durable en zone rurale et la pierre angulaire du renforcement de la compétitivité. Enfin, il est également important de signaler que l'innovation, c'est aussi la prise de risque et donc la possibilité de faire de échecs. Cela fait intégralement partie du processus.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Faire du Parc naturel du Pays des Collines un territoire de projets innovants et expérimentaux inscrits dans le développement durable

Objectif Opérationnel 1 : Développer l'innovation et l'expérimentation dans le secteur de la Protection, gestion et valorisation du Patrimoine naturel

En matière d'innovation et d'expérimentation dans les secteurs de la nature, il s'agira principalement d'impliquer de manière plus systématique les citoyens dans les projets de protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel qu'auparavant. C'est essentiellement sous cet angle que s'exprime l'innovation et l'expérimentation dans ce domaine pour le Parc naturel du Pays des Collines. Il est en effet essentiel de rechercher le rapprochement citoyen dans les projets développés. C'est une excellente manière pour les citoyens de s'approprier l'outil « Parc naturel ». Ce rapprochement s'effectue déjà lors des diverses conférences qui sont réalisées depuis maintenant plusieurs années. L'autre côté innovant et expérimental consiste à mettre en place des sites « vitrines » de bonnes pratiques.

Plusieurs projets visent directement le rapprochement et la participation citoyenne. En effet, pour la toute première fois, le Parc naturel organisera dans le cadre du projet « **Plus de biodiversité en forêt privée !** » une table ronde avec les propriétaires forestiers sur diverses thématiques afin de mettre en place des pistes de développement de la biodiversité en forêt. Le projet « **Les éléments végétaux du réseau écologique sous la loupe** », permettra, quant à lui, aux citoyens de nous aider dans notre inventaire du territoire grâce aux diverses fiches téléchargeables sur notre site internet. Ce rapprochement citoyen de la nature est aussi présent dans le projet « **Arbres et haies remarquables d'hier et de demain** », pour lequel, nous invitons la population à nous renseigner les arbres et haies qu'ils jugent remarquables. Le rôle du Parc naturel est de centraliser les demandes pour ensuite les transférer à la Région wallonne. Le Parc naturel œuvre également à rapprocher les citoyens entre-eux. En effet, le projet « **Un saule taillé, un saule planté, dix saules donnés !** » veille à développer les contacts entre les citoyens autour du thème des saules par la mise en réseau de personne ayant besoin de perches de saules et des personnes qui en distribuent. De plus, la réalisation d'un concours photo permet également ce rapprochement de la nature. D'autre part, le projet « **Luttons contre les espèces invasives** », veillera à mettre en place des sites expérimentaux de gestion de certaines plantes invasives. Pour plus d'informations sur les projets, nous renvoyons le lecteur en début de document.

Objectif Opérationnel 2 : Développer l'innovation et l'expérimentation dans les secteurs de l'Aménagement du territoire et des Paysages

Afin de veiller à un développement cohérent du paysage, il est nécessaire de se doter de **lignes de conduites**. Le Parc naturel du Pays des Collines s'est déjà orienté dans ce secteur pour l'élevage intensif. Il s'agit maintenant de s'adapter aux nouvelles technologies telles que le petit et moyen éolien et les panneaux photovoltaïques et solaires. Le caractère innovant réside justement dans le fait de prendre systématiquement « position » par rapport à cette évolution technologique. Ces lignes de conduite seront ensuite validées par la Région wallonne et les communes.

Objectif Opérationnel 3 : Développer l'innovation et l'expérimentation dans les secteurs du Développement économique et Rural

L'agriculture telle qu'on la connaît depuis les années soixante a évolué mais devra encore, dans un avenir très proche, poursuivre son évolution. En effet, les enjeux auxquels elle devra faire face dans le futur sont des plus importants. Il s'agira notamment d'être capable de pouvoir assurer la production de denrées alimentaires tout en veillant à la préservation de l'environnement. Si, certes, cet enjeu n'est pas neuf, il s'agira véritablement d'assurer cette transition nécessaire vers un autre mode agricole qui allie le développement économique et rural, la rentabilité des exploitations agricoles et la préservation de l'environnement. C'est fondamentalement dans cette optique que le Parc naturel se placera au service de l'agriculture et de ses agriculteurs afin d'assurer un avenir aux générations futures. Cette nécessaire transition s'est déjà amorcée au travers de différents projets développés depuis quelques années mais qui restent tout à fait expérimentaux et innovants à l'heure actuelle et qui se poursuivront dans l'avenir. L'innovation et l'expérimentation dans les secteurs de l'agriculture concerne trois grandes thématiques : la gestion durable des sols, les circuits-courts et les produits locaux ainsi que le développement de l'agro-tourisme.

En matière de **GESTION DURABLE DES SOLS**, l'innovation et l'expérimentation sont véritablement au cœur des projets développés. En effet, depuis les projets INTERREG « Prosensols » et « DurAgriso », le Parc naturel a acquis et continue d'acquérir de solides connaissances dans le domaine qui viennent compléter les acquis scolaire des agronomes de l'équipe. Le Parc naturel du Pays des Collines se place, dès lors, comme un pôle de référence, de compétence et d'expertise de qualité en matière de gestion durable des sols en Wallonie picarde.

Voici quelques projets qui témoignent de notre volonté de changements et d'amélioration :

Le projet « **Mise en place d'une filière de création de Bois Raméal Fragmenté et développement de l'agroforesterie** » est tout à fait remarquable de part son caractère innovant et surtout de part les espoirs d'avenir qu'il porte.

En effet, en ces temps de turbulence agricole où l'ère chimique n'offre plus de miracles, l'heure est à la mise sur pied de méthodes alternatives de productions alimentaires qui permettent d'allier rentabilité et durabilité des exploitations agricoles et du capital « sol ».

Les chiffres, tant au niveau régional qu'européen, soulignent l'importance du niveau de dégradation des sols agricoles. Pour l'Europe : 157 millions d'ha sont concernés par des phénomènes d'érosion, 45% des surfaces agricoles a un faible taux (0 à 2%) de matières organiques, 50% est vulnérable aux phénomènes de tassement,...

Face à ce constat le Parc naturel du Pays des Collines a mis sur pied un ambitieux projet, tout à fait innovant et précurseur en Wallonie picarde, de restauration du potentiel de production des sols agricoles dans l'optique du développement durable (économique, social, environnemental). Il s'agit du développement d'une filière de production de Bois Raméal Fragmenté (BRF) au sein des exploitations agricoles.

La technique du BRF consiste à incorporer au sol du broyat de branches d'arbres feuillus de 7 cm de diamètre maximum de façon à restaurer les propriétés biologique, physique et chimique des sols. Cette technique permet, en outre, d'augmenter le taux d'humus de façon plus rapide que les autres matières organiques actuellement disponibles. Elle permet également d'apporter des éléments de solutions aux problèmes rencontrés plus haut et vient en complément des autres sources de matières organiques qui commencent à être moins disponibles. D'autre part, on parle de plus en plus d'agroforesterie comme source de diversification agricole et de bienfaits aux cultures. Bien que cela ne concerne qu'une partie du territoire et que cela n'est pas encore dans les moeurs, il est nécessaire que le Parc naturel se



positionne dès aujourd'hui dans ce domaine dans l'éventualité d'une demande d'un agriculteur de monter un projet agroforestier. Il est évident qu'un travail de promotion de cette pratique sera effectué en amont lorsque le contexte législatif wallon sera arrêté dans ce domaine. Des collaborations avec des centres de recherche dans ce domaine se mettront en place.

Parallèlement au projet précédent, le projet « **Valorisons nos matières organiques et diagnostiquons nos sols de près pour mieux produire !** » offre aux agriculteurs un véritable management de leurs sols ! En effet, ce projet accompagne pas à pas l'agriculteur dans une meilleure gestion de ses sols par un diagnostic complet des terres. L'idée est de caractériser les sols et leurs suivis par l'utilisation d'outils informatiques (logiciel,...) et d'analyses diverses. Analyse parcellaire via le logiciel, analyse de terre, conseils de fumure, facilitateur pour le compostage et analyse de profil de sols offriront un service sans pareil au monde agricole.



Concernant les pesticides, la première chose à changer afin de diminuer leur utilisation est de changer le mode d'alimentation de la plante. En effet, la fertilisation chimique est, pour une part très importante, responsable des attaques parasitaires des plantes. Les conditions de sols et une météo défavorables jouent aussi un rôle important. Les deux précédents projets oeuvrent, vous l'aurez compris, à nourrir autrement les plantes. Cependant, avant d'en arriver là, les pesticides sont encore fort utilisés au niveau agricole. Le Parc naturel s'est alors intéressé à mettre en place des « **bio-filtres** ». En général, le fond de cuve des pulvérisateurs est vidée sur le champ lors d'un dernier passage. Il y a donc plus de produit qu'il n'en faut qui se retrouve sur la parcelle. Le projet consiste à envoyer ce fond de cuve dans des cubis remplis d'un mélange de terre, de paille, de tourbe,... afin que les bactéries qui s'y longent puissent dégrader les résidus de pesticides présents dans l'eau de fond de cuve. Ces aménagements permettent de dégrader 99% des molécules de pesticides. D'autre part et pour la première fois, le Parc naturel mettra à disposition des citoyens (prêt) un brûleur thermique pour désherber sans pesticides. De plus, les inondations et les coulées boueuses sont également des conséquences néfastes pour les sols qui contribuent à diffuser dans l'environnement des résidus de pesticides. Afin d'agir de manière bilatérale, le Parc naturel mettra en place, avec des agriculteurs et des associations spécialisées, **diverses techniques** afin de diminuer les coulées boueuses et leurs conséquences néfastes. En matière de protection des cours d'eau, le Parc naturel pose également des **pompes à museau**.

Enfin, un autre enjeu de l'agriculture de demain sera d'être capable pour une exploitation agricole de produire les protéines dont elle a besoin. En effet, l'impact sur l'environnement, d'une part de la production du soja américain et, d'autre part, de son transport n'est pas négligeable. Au travers de son groupe de travail « **Herbe et Autonomie Fourragère** », le Parc naturel œuvre et incite au développement des protéines en local. Ce groupe de travail est même transfrontalier car il se mène avec les Parc naturel des Plaines de l'Escaut et Parc naturel Régional Scarpe – Escaut, en France.

Comme le lecteur l'aura compris, le Parc naturel du Pays des Collines œuvre d'arrache pied pour un modèle agricole productif et respectueux de l'environnement. Mais, ces innovations et expérimentations ne doivent pas être connues des seuls habitants et décideurs du Parc naturel. Bien au contraire, véritable territoire-pépinière, il est nécessaire que ces bonnes pratiques puissent également germer et se développer ailleurs. C'est pour cette raison que le Parc naturel du Pays des Collines ambitionne d'organiser la toute première « **Semaine de la gestion durable des Sols** » en Wallonie ! Cet évènement, tout à fait inédit en Wallonie picarde, sera organisé chaque année et permettra aux agriculteurs, politiques, public scolaire et autres de découvrir ou redécouvrir toute l'importance des sols dans notre vie de tous les jours. Dans la même optique et afin de pouvoir suivre l'évolution de la qualité des sols, le Parc naturel ambitionne également créer le premier Observatoire des Sols avec l'aide de la Région wallonne.

En matière de **CIRCUITS-COURTS et de PRODUITS LOCAUX**, le Parc naturel du Pays des Collines se place tout naturellement comme l'entité fédératrice des nombreux producteurs et artisans locaux. Fédératrice et innovatrice dans les services qu'elle leur offre mais aussi innovante et faisant preuve d'expérimentation dans les marchés fermiers qu'elle met en place avec ses partenaires et surtout par les nouveaux débouchés qu'elle suscite. En effet, il s'agit véritablement d'un travail de fond de dynamisation du tissu socio-économique local dans l'optique du développement durable. Le point fort de l'innovation et de l'expérimentation dans ce domaine se caractérise surtout par la recherche de nouveaux débouchés encore inexistants mais aussi par la façon de les mettre en application. En effet, il est essentiel de travailler avec les entreprises d'économie locale et autres centres dans le but de les intégrer à la réflexion mais aussi de façon à être réellement dans l'optique du développement durable.



Enfin, en matière **d'AGRO-TOURISME**, le Parc naturel met de nouveau en place de nombreux projets innovants qui renforcent le sentiment d'appartenance au Pays des Collines et qui rapproche les citoyens de la réalité rurale du territoire. Il s'agit d'un secteur tout à fait porteur en termes d'économie locale et de visibilité. De plus, c'est une approche qui est dans l'air du temps et pour laquelle il y a une demande. Celle-ci existe d'autant plus au Parc naturel du Pays des Collines que son territoire se trouve dans un écrin de verdure et de tranquillité entre Bruxelles, Lille, Tournai et la Flandre et donc soumis à une forte pression touristique. Il est donc essentiel, en tant que Parc naturel, de veiller à gérer cette pression touristique au mieux pour ne pas transformer ce territoire en zone de tourisme de masse. Le fil conducteur « développement durable » doit toujours être suivi dans chacun de nos projets.

Objectif Opérationnel 4 : Développer l'innovation et l'expérimentation dans le secteur de l'Education

En matière d'Education au Territoire, l'innovation et l'expérimentation ne sont pas en reste. En effet, le Parc naturel du Pays des Collines est repris comme organisme actif dans l'expérimentation d'un nouveau mode d'animation pour les enfants. Il s'agit de **l'Ecole du Dehors**. Le principe est de faire sortir les enfants pour qu'ils vivent des moments de découverte à l'extérieur. La pédagogie mise en place change des animations classiques tout en conservant certaines approches. En effet, des moments de liberté encadrée sont laissés aux enfants pour une découverte sensorielle et la création du lien affectif avec la Nature. Les enfants vivent, apprennent, jouent, cuisinent,... Dehors. Le Parc naturel du Pays des Collines participe activement au Groupe de Travail « Tous dehors » qui lance une « recherche action ». Dans ce cadre, deux écoles du territoire (Anvaing et Buissenal) participent à ce projet expérimental. Il s'agit de passer un jour par mois dans la nature. Comme tout projet expérimental, l'idée est d'essaimer les bonnes pratiques pour qu'elles soient appliquées dans d'autres territoires. Dans ce cadre, les enseignants devront remplir un carnet de suivi du projet élaboré par le GT et contribuer à la création d'une publication. Celle-ci mettra en avant les freins, les leviers, les bénéfices,... de cette nouvelle approche pédagogique pour transmettre les clés de la réussite.



OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Développer la communication par les nouvelles technologies

Le XXI^{ème} siècle se place inévitablement comme le siècle de la communication. Cependant, celle-ci est très certainement plus « virtuelle » que « réelle ». En effet, on communique avec quelqu'un à l'autre bout de la planète mais on ne connaît bien souvent plus son voisin ! Comme déjà cité plus haut, le Parc naturel travaille à se **rapprochement entre les personnes** autour des différents projets menés. Cependant, il est essentiel de connaître et surtout d'utiliser les moyens de communication par les **nouvelles technologies** afin de mieux faire connaître nos projets. Bien que cela ne soit pas nouveau, le Parc naturel continuera de mettre à jour son site Internet, poursuivra la diffusion de folders et d'affiches, comptera toujours sur la presse, sur son Journal du Parc et sa newsletter mais développera aussi sur différents supports (folders, panneaux,...) les « QR codes ». C'est spécialement cette pratique qui est innovante pour le Parc naturel du Pays des Collines.

PARTENARIAT ET COLLABORATION

Par définition, un Parc naturel se compose des représentants des pouvoirs publics mais également de différentes structures actives dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'artisanat,...

Cette approche multisectorielle permet d'échanger les idées, les attentes ou encore les besoins du secteur privé et du secteur public et fait du Parc naturel un lieu de débats et d'échanges constructifs.

Au-delà de l'aspect « débats », il est important que les associations prennent part au travail du Parc naturel. En effet, afin de mener à bien ses différents projets, il est important selon les possibilités, opportunités et nécessités, de collaborer dans la pratique des projets avec les forces vives qui composent le Parc naturel. Le partenariat et la coopération dans un bon esprit réciproque de collaboration et de respect de chacun permettent d'augmenter la qualité relative des projets menés car chaque partenaire apporte ses compétences et son expertise. Le maintien et le développement de partenariats au niveau local, transrégional ou même transfrontalier guideront le Parc naturel du Pays des Collines dans cette thématique. Le Parc naturel souhaite, et cela de manière plus approfondie qu'auparavant, devenir un pôle de référence et de compétences dans les diverses missions qui lui sont confiées par la Région wallonne. La dynamique impulsée depuis plusieurs années se poursuivra afin de continuer à œuvrer au développement territorial de la région au service des pouvoirs publics et des citoyens.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Maintenir et développer les partenariats et coopérations au niveau local

Objectif Opérationnel 1 : Maintenir et renforcer les partenariats existants et rechercher et développer de nouveaux partenariats

Outre les compétences en biologie et agronomie des techniciens, bacheliers, licenciés et ingénieurs de l'équipe, les partenariats sont aussi l'occasion d'aller rechercher d'autres types de compétences qui permettent d'augmenter la valeur intrinsèque des projets menés et donc leur efficacité. Au-delà des compétences, ce sont également des savoir-faire différents qui sont nécessaires d'aller rechercher. Cependant, les partenariats et coopérations doivent être justifiés. En effet, ils peuvent être nécessaires selon les possibilités, les opportunités, les compétences et les nécessités. Il faut vraiment que cela apporte un plus aux projets menés. Ces partenariats et coopérations devront également se mener dans un bon esprit de respect mutuel des partenaires. Le Parc naturel poursuivra ses partenariats et coopérations avec ses partenaires actuels et futurs. Outre le secteur associatif, un renforcement des collaborations avec les pouvoirs publics (région wallonne, province de Hainaut et communes) se mettra également en place. Nos partenaires publics sont les cinq communes, la Province de Hainaut et l'Intercommunale IDETA. Nos partenaires associatifs actuels sont : le Centre Culturel du Pays des Collines, les Guides-Nature des Collines, l'Orée du Pays des Collines, l'Ecomusée du Pays des Collines, l'Association des Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie, les Contrats de Rivière Escaut-Lys et Dendre, le Conseil Cynégétique du Pays des Collines, la Fondation Rurale de Wallonie, les Sentiers du Vert Savoir et la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs. Également partenaires essentiels de nos projets agricoles, 3 producteurs et artisans font partie du Parc naturel. Enfin, un représentant de la Région wallonne nous accompagne dans nos différents projets en tant que personne ressource.

Objectif Opérationnel 2 : Mettre en valeur et soutenir le travail des associations

De part son caractère fédérateur, le Parc naturel a aussi pour vocation d'être le reflet des actions et du travail que mènent ses associations. A ce titre, il sera possible de promouvoir leur travail au travers de nos publications comme le Journal du Parc et notre newsletter. Le site Internet sera également une belle vitrine des actions menées dans le monde associatif des membres du Parc naturel. Outre la promotion via les canaux classiques de diffusion de l'information, le soutien se caractérisera aussi et si besoin, par un apport des compétences techniques du Parc naturel lors de la réalisation par une association d'un projet. En termes de soutien aux associations, la Fête du Parc naturel qui s'organise chaque année est également un moyen tout à fait opportun de valorisation des associations et partenaires du Parc naturel. D'autre part, le Parc naturel se positionne également comme un soutien dans les projets des associations.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Maintenir et développer les partenariats et coopérations au niveau transrégional, transfrontalier et entre Parcs naturels

Le Parc naturel du Pays des Collines occupe une place privilégiée et stratégique pour l'accomplissement de projets ; surtout à caractère transrégional vu la proximité territoriale directe avec la Flandre et le Regionaal Landschap Vlaamse Ardennen. Il est essentiel de tirer parti de cette situation territoriale pour collaborer sur différents projets traditionnels mais aussi pour participer à des projets européens. De plus, dans un contexte parfois difficile au niveau régional et/ou communautaire, il est essentiel de montrer que cela n'arrête en rien de collaborer avec les voisins flamands. En effet, les caractéristiques territoriales et les enjeux sont les mêmes. Il faut donc pouvoir faire en sorte que chacun puisse essayer de bonnes pratiques chez l'autre afin de renforcer la gestion cohérente de ces territoires identiques. Enfin, de façon à entériner cette volonté de collaboration, une fois par an les équipes techniques du Parc naturel et du Regionaal Landschap se verront pour que chacun puisse présenter le travail qu'il a accompli au cours de l'année écoulée.

Les futurs appels à projets européens seront bien évidemment une autre opportunité pour le Parc naturel du Pays des Collines de prendre part dans l'élaboration et la réalisation de projets en collaboration avec d'autres pays. A priori, il s'agira plutôt de la France avec qui plusieurs projets européens ont déjà eu lieu (Prosensols, DurAgriso,...) et qui furent un succès. Les applications pratiques issues de ces projets sont bien évidemment mises en place dans les projets actuels. Le Parc naturel est actuellement opérateur associé du projet européen Interreg DOSTRaDE qui consiste en la valorisation paysagère et touristique de la vallée de l'Escaut. Dans ce cadre, un groupe de travail « réseau des Parcs » a été mis en place et a pour objectif de mettre les connaissances et savoir-faire de chacun des Parcs naturels en commun (Parc naturel du Pays des Collines, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Parc naturel régional Scarpe – Escaut et Regionaal Landschap Vlaamse Ardennen).

Enfin, les partenariats et collaborations se caractérisent aussi par les nombreux échanges de connaissances, d'expériences et de techniques entre les Parcs naturels de Wallonie, sous l'égide de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie. Nous renvoyons le lecteur en début de document pour connaître le rôle de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie. Parmi les projets de collaboration, les Journées européennes des Parcs naturels en sont un exemple. Citons également les différents groupes de travail : marque « Parc », avenir des Parcs naturels,... Dans ce même ordre d'idée, les Parcs naturels du Pays des Collines et des Plaines de l'Escaut ainsi que le Parc naturel régional Scarpe – Escaut collaborent ensemble pour le groupe de travail « Herbe et Autonomie Fourragère ».

ACCUEIL, EDUCATION ET INFORMATION DU PUBLIC

« Je crois que l'Education est un processus de vie, et non une préparation à la vie ». John Dewey

« Si vous trouvez que l'Education coûte cher, essayez l'ignorance ». Abraham Lincoln

Toute la philosophie de cet axe est rencontrée dans ces citations. Informer, éduquer, communiquer, transmettre ; tels sont les enjeux que le Parc naturel compte poursuivre et améliorer pour ces dix prochaines années. Cette dynamique a toujours fait partie intégrante des projets du Parc naturel depuis sa création en 1997 et a même été intensifiée depuis 2009 dans les différents domaines d'actions qui composent l'Education au Territoire. Pour former les individus de demain, il est nécessaire d'attacher une grande importance à cette noble cause qu'est l'Education. Les enfants sont les citoyens de demain. Par l'épanouissement, la découverte et l'émerveillement, ils deviendront des citoyens responsables car pour protéger, il faut aimer et connaître.



Un programme d'animations aux thématiques diverses (nature, agriculture et développement durable) est proposé tous les ans aux écoles et amendé selon les demandes des enseignants. Certaines de ces animations se déroulent sur des sites spécifiques du territoire (forêts, bassins de décantation de Frasnes, fermes, Sentier de l'Etrange, ...) mais une bonne partie se déroule à l'école et dans ses environs immédiats.

D'autre part, le rôle du Service Education au Territoire est aussi d'accompagner les écoles dans l'établissement de divers projets à caractères environnementales et de société (BiodiBap, sentiers.be, goodplanet Belgium, école éco-citoyenne,...).



Le Parc naturel est également membre du groupe de travail « Sortir Wallonie ». A ce titre, le Service Education au Territoire développe « l'École du Dehors ». Le concept est d'emmener une classe dehors régulièrement et de vivre en groupe afin de découvrir l'environnement au fil des saisons. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'expérimentation qui conduira à une publication du groupe de travail. Nous renvoyons le lecteur à l'**AXE 4 : Innovation et Expérimentation.**

Le Service Education au Territoire réalise également les « Mercredis après-midi du P'tit scientifique ». Ce sont des activités qui durent un trimestre et par lesquelles les enfants explorent et découvrent les merveilles de la nature à l'aide d'une loupe, d'un microscope ou d'une paire de jumelle ainsi que les phénomènes scientifiques qui nous entourent.

D'autre part, des stages sont également organisés durant les vacances scolaires. Découvrir le Pays des Collines avec les 5 sens, l'écosystème de la mare, les chants des oiseaux, l'odeur des fleurs et leur rôle, la cuisine des plantes sauvages, sont autant de découvertes pour les enfants. D'autre part, divers partenariats sont mis en place avec différentes structures pour la coorganisation de certains stages.

Enfin, diverses formations pour enseignants seront réalisées par nos soins à la demande. Les thématiques sont larges : jardinage écologique, préparer une balade,...

Au cours de ses dix prochaines années et afin de poursuivre la dynamique lancée depuis sa création, le Parc naturel continuera cette mission au travers de l'éducation des enfants mais également des citoyens. En effet, le Parc naturel prend régulièrement part à des évènements publics d'information et de sensibilisation à l'environnement à dimension wallonne. Il s'agit des « nuits » comme la Nuit de la Chouette, la Nuit des Batraciens, la Nuit des Chauves-souris ou encore des « journées » comme la journée de la Mobilité et autres activités du week-end. Les foires et autres fêtes de village sont aussi l'occasion d'informer le grand public sur les activités du Parc naturel.

D'autre part, le Parc naturel veillera à optimiser la diffusion des informations relatives à ses différents projets. En effet, les projets menés au Parc naturel gagnent à être connus du grand public, notamment des nouveaux habitants qui bénéficieront dès leur installation dans une commune du territoire d'un petit dossier reprenant des informations sur le Parc naturel.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Former les citoyens d'aujourd'hui et de demain

Objectif Opérationnel 1 : Développer l'éco-citoyenneté à l'école et pendant les temps libres

Projet : Eduquons les enfants et les enseignants à notre Territoire

Action n°1 : mise en application du programme les « Chouettes animations du Parc naturel » suivant les mises à jour annuelle

Action n°2 : accompagnement des écoles dans l'établissement et le suivi de projets continus et d'appel à projet

Action n°3 : intervenir dans les écoles qui organisent des activités para et extra-scolaire

Action n°4 : contribuer à la formation des enseignants aux méthodes pédagogiques de découverte de son environnement

Action n°5 : contribuer au développement de l'approche éducative « l'Ecole du Dehors » dans les établissements scolaires

Action n°6 : intervention dans des structures partenaires

Action n°7 : développer et concevoir les jeux éducatifs de demain

Action n°8 : visites guidées d'expositions ludiques et interactives thématiques pour les écoles

Projet : Les « Chouettes » stages du Parc naturel

Action n°1 : réalisation de stages « bilingues »

Action n°2 : réalisation de stages « aventure »

Action n°3 : réalisation de stages « Curieux par nature »

Action n°4 : réalisation de stages « Petit curieux par nature »

Action n°5 : réalisation de stages « Sport – Nature »

Action n°6 : réalisation de stages « Rando – Ados »

Action n°7 : réalisation de stages avec les Maisons de Jeunes

Action n°8 : réalisation du stage « Méli – Mélo chez les producteurs »

Action n°9 : mise en application des animations du mercredi après-midi du P'tit Scientifique

Objectif Opérationnel 2 : Organiser ou prendre part à des évènements thématiques récurrents et former les citoyens

Projet : Participons et/ou (co)organisons des évènements ponctuels pour le grand public

Action n°1 : développement d'activités lors de la Nuit de la Chouette

Action n°2 : développement d'activités lors de la Nuit des Batraciens

Action n°3 : développement d'activités lors de la Nuit des Chauves – Souris

Action n°4 : développement d'activités lors de la Journée de la Mobilité

Action n°5 : développement d'activités lors de la Semaine de l'Eau

Action n°6 : tenue du stand lors du week-end « Horti – Découverte »

Action n°7 : tenue du Stand lors de la Fête des Fruits d'automne

Action n°8 : développement d'activités lors du Week-end du Bois

Action n°9 : tenue du stand lors de la Foire agricole de Frasnes

Action n°10 : tenue du stand lors de la Fête de la Moisson à Ellezelles

Action n°11 : développement d'activités lors de la Fête du Moulin d'Ostiches

Action n°12 : tenue d'un stand d'activités à la Foire paysanne d'Ellezelles

Action n°13 : organisation de la Fête du Parc et développement de manifestations non encore connues à ce jour

Action n°14 : organisation de séances de formation et d'information sur diverses thématiques liées aux missions du Parc naturel

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Optimiser la communication et la diffusion de l'information, notamment dans un contexte de renforcement de l'image et du sentiment d'appartenance au Pays des Collines

Le travail mené au jour le jour par l'équipe technique du Parc naturel doit être connu du grand public. En effet, en tant qu'organisme d'intérêt public, il est primordial de pouvoir communiquer sur nos activités. Ce travail de promotion se fait déjà depuis plusieurs années et s'intensifiera au cours des années à venir. A cet effet, plusieurs moyens de diffusion de l'information sont utilisés :

- **Editions de deux « Journaux du Parc » par an.** En effet, depuis maintenant 6 ans, le Parc naturel édite un semestriel qui reprend les actions et projets du moment menés par l'équipe technique. Outre la description des projets, il s'agit d'un véritable appel au public de nos projets. Le rapprochement citoyen fait partie intégrante de la philosophie du Parc naturel. Ces publications sont également l'occasion de réaliser des interviews de témoignage de nos partenaires et pour annoncer diverses activités. Chaque édition est distribuée dans tous les foyers du Parc naturel (13.000). Les Journaux du Parc seront en outre distribués dans les chambres d'hôtes et les gîtes afin d'augmenter la visibilité du Parc naturel.
- **Gestion du site Internet.** Véritable vitrine permanente de nos activités, le site Internet est un outil incontournable de communication. Il reprend d'une part tous nos projets et s'avère, d'autre part, être une vitrine du territoire identitaire du Pays des Collines. Sa structure et son contenu sont actuellement en révision afin de mettre à disposition du citoyen et des pouvoirs publics un outil encore plus performant et interactif. Il contient, en effet, plusieurs cartes interactives qui permettent de renseigner au mieux le visiteur sur diverses thématiques et de favoriser un tourisme vert et durable.
- **Gestion de la « Chouetteletter ».** Il ne s'agit pas d'une nouvelle espèce de chouette mais bien de la newsletter du Parc naturel. En effet, outre les outils « papier » de communication de l'information, il est également primordial d'utiliser les emails comme moyen de diffusion. A cet effet, le Parc s'est doté d'une base de données de contacts par thématique de travail. Cette base est continuellement enrichie par les contacts que nous prenons au jour le jour. La périodicité de la « Chouetteletter » sera fonction de l'évolution des différents projets et des opportunités. Il ne s'agit pas d'une diffusion à période déterminée. En effet, nous souhaitons réagir par opportunité et cohérence plutôt que par nécessité parce que la période le dicte.



- **Utilisation des stands du Parc naturel du Pays des Collines.** Ils sont installés systématiquement lors des différentes fêtes et actions publiques du territoire. Outre le fait d'être une belle vitrine de nos actions, c'est également l'occasion de diffuser différentes brochures d'informations.
- **Publication de folders, affiches et brochures du Parc naturel.** Nos projets gagnent à être connus et l'information ne se limite pas à une diffusion virtuelle. Sans pour autant imprimer de grandes quantités de folders et brochures, il nous semble pertinent qu'une impression papier est tout de même encore un moyen efficace de promotion de nos actions.
- **Création et distribution du « Pack citoyen ».** Afin de renforcer l'empreinte, la visibilité et la communication envers les nouveaux habitants, un package de documentation sur le Parc naturel sera distribué à chaque nouvelle famille qui s'installe dans le territoire.
- **Création de bâches événementielles.** Les marchés fermiers développés sur le territoire du Parc naturel doivent encore gagner en visibilité. Afin d'augmenter le succès de ses manifestations citoyennes, il nous paraît utile de créer plusieurs bâches par marchés fermiers et selon leurs spécificités. Celles-ci seront installées aux endroits stratégiques du territoire de façon à informer le plus largement possible la population.
- **Création des plaquettes « Les Chouettes projets, je participe ».** Afin de gagner en visibilité par rapport aux actions menées et renforcer le sentiment d'appartenance au Pays des Collines, de petites plaquettes métalliques seront créées afin de les apposer sur les fermes (producteurs, artisans) et les chambres d'hôtes qui participent à nos projets. Ces plaquettes auront différentes effigies selon l'endroit où elles seront placées (panier du terroir pour les producteurs et artisans, couverts pour chambres d'hôtes). Il s'agit de mettre en avant les personnes qui participent à nos projets et donc au développement du territoire chacun selon ces spécificités. Par exemple, les citoyens sauront que si une plaquette est posée sur une chambre d'hôtes, il pourra y déguster un menu 100% Pays des Collines.
- **Création et diffusion de spots vidéo.** Essentiellement axés autour des producteurs et artisans, la réalisation de spots vidéo visionnables directement sur le site internet du Parc naturel permettra une approche originale du territoire. En effet, ils auront pour vocation de présenter les différents producteurs et artisans du territoire ainsi que les différentes étapes de la fabrication des différents produits qu'ils fabriquent ou transforment.



- **Création d'expositions du Parc naturel et autres.** La réalisation d'expositions thématiques sur la richesse de la région des Collines est également un bel outil de valorisation du territoire. La confection de plusieurs expositions est prévue dans les projets décrits ci-avant. Celles-ci pourront bien sûr servir de supports pour diverses animations et lors de manifestations grand public. Parallèlement à cela, le Parc naturel utilisera également les expositions déjà existantes notamment celles d'Hainaut Développement. Les artistes du Pays des Collines seront sollicités afin de renforcer l'identité du territoire !
- **Diffusion d'information via les médias et les pouvoirs publics.** Afin de garantir une diffusion optimale de l'information, le Parc naturel s'appuiera également sur les journaux locaux, NO TELE et les radios locales mais aussi en collaborant avec les communes afin de poursuivre l'utilisation des bulletins communaux.





PARC NATUREL
PAYS DES COLLINES
*Les collines, c'est **sur**naturel.*

